Commune de Vaux-sur-Seine

Charte Paysagère de Vaux-sur-Seine

Parc naturel régional du Vexin français

ATELIER TRAVERSES JANVIER 2011

Charte paysagère

Vaux-sur-Seine

R E M E R C I E M E N T S

- Parc Naturel Régional du Vexin Français : Patrick Gautier, responsable du pôle aménagement, Magali Laffond, chargée de mission aménagement et paysage, Nicolas Galand, chargé de mission faune-flore
- Mairie de Vaux-sur-Seine : M. Jean-Claude Bréard, Adjoint au maire de Vaux-sur-Seine, M. Luc-Olivier Baschet conseiller municipal, Mme Marie-Christine Vandeville, Directrice Générale des Services, M. Mathieu Quelennec, Responsable du service urbanisme
- Membres du Comité consultatif de gestion de l'Hautil : M. Jean-Marie Gross, vice-président
- Bibliothèque de Vaux-sur-Seine
- Association Avril, Mme Borges présidente
et tout particulièrement M. et Mme Boulan
- et tous les habitants que nous avons pu croiser au fil de nos visites de terrain (notamment M. Claude Roques, M. J.M. Lemarié...)

Janvier 2011
Conception réalisation
Atelier Traverses, paysagistes, 1 rue Duméril, Paris XIIIe
Cartographie SIG Vue d'Ici, Pascal Chevallier, géographe

Illustration de couverture :
Vaux-sur-Seine, vu de la base de loisirs du Val de Seine

Charte Paysagère
Vaux-sur-Seine

Parc naturel régional du Vexin Français

Sommaire

I. DIAGNOSTIC

Introduction

Sommaire 6

Le sens d'une charte paysagère 8
Un outil de compréhension des dynamiques de constitution des paysages

Repères élémentaires 10
Une partie de la commune dans le parc naturel régional du Vexin Français

Le socle géographique

Le socle géologique 40
Craie à silex, argiles, sables, roches calcaires, gypse, grès et meulières

Un coteau en bord de Seine 42
La courbe du fleuve et la butte de l'Hautil

Un paysage sans agriculteur 50
Des vergers en voie de disparition, des terres de cultures enfrichées, de rares prés, des boisements surplombant le fleuve

Le jeu des échanges

La voie SNCF : une coupure dans la ville 126

La hiérarchie des routes 128
Les entrées de ville

Des sentes et chemins agricoles 136

Le fleuve 138

L'exploitation du sous-sol 144
Calcaire, gypse, meulière et grès

La permanence de l'histoire

La permanence des traces anciennes 16
Les grandes vallées voies de communication

L'essor agricole et industriel 18
Le développement des vignobles et des carrières

Vaux-sur-Seine au XVIIIe siècle 20
L'Atlas de Trudaine (1745-1780)

Vaux-sur-Seine à la veille de la Révolution 22
Le plan d'intendance de Bertier de Sauvigny (1782)

Le morcellement en fiefs et le développement des carrières 24

Vaux-sur-Seine au XIXe siècle 26
Les minutes de la carte de France 1820

Vaux-sur-Seine au XIXe siècle 28
Le cadastre dit napoléonien

Bois et communaux 32

De l'arrivée du chemin de fer à aujourd'hui 34
Les transformations du paysage

Le paysage au début du XXe siècle 36

Le cadre bâti

La transformation d'un village-rue 68

Evolution du bâti 70

Sensibilités et soumissions aux vues 72

Un village de la vallée de Seine 74

Couleurs et matériaux du paysage bâti 76

Typologie du bâti 78
Le centre du bourg le long de la RD 190, les faubourgs de l'ouest et de l'est, les coteaux, l'ancien hameau de Beauregard, rives de Seine et île de Vaux

Typologie du bâti et patrimoine 92
Repérage du bâti et des murs en meulières
Maisons paysannes, Maisons bourgeoises, Villas, Les plâtrières
Les clôtures

Repérage du petit patrimoine rural 112

Peu d'espaces publics en ville 120
Un réseau à constituer,
la multiplication des parcs et jardins le long de la Seine

La reconnaissance des paysages

Représenter le paysage de Vaux 154

Paysages institutionnalisés 158
Un regard changeant sur un sujet par essence en mouvement

Identification du paysage communal par les habitants 162

Enjeux paysagers

Cinq unités paysagères 166
Du fleuve au sommet de l'Hautil

Analyse des règles et documents en vigueur 168

Les dynamiques paysagères 172

II. ACTIONS et RECOMMANDATIONS

I. Valoriser le grand paysage

Action I.1 -Préserver/développer des ouvertures

I.1-1 Protéger les vues sur la Seine, et sur le bourg 178

I.1-2 Réouvrir les coteaux sur la Seine et aménager des espaces avec points de vues 179

Action I.2 -Valoriser la diversité de la structure paysagère

1.2-1 : Conserver, renouveler, valoriser vergers et arbres fruitiers 180

1.2-2 : Favoriser la présence de prairies 181

Action I.3 -Assurer une gestion durable de la forêt

1.3-1 : Réconcilier diversité écologique et rentabilité économique 182

Action I.4 -Favoriser la biodiversité

1.4-1 : Assurer la pérennité des zones humides de la commune 183

1.4-2 : Mettre en place un plan de gestion différenciée 184

1.4-3 : Privilégier les techniques végétales pour restaurer les berges de la Seine 185

II. Habiter un coteau de Seine

Action II.1 - Des enjeux urbains

II.1-1 : Maîtriser la croissance urbaine en préservant les qualités du paysage 190

II.1-2 : Conserver et restaurer le bâti garant de l'identité communale 192

Action II.2 -Mettre en valeur le patrimoine

II.2-1 Protéger les éléments paysagers remarquables 193

II.2-2 Restaurer le petit patrimoine rural 194

II.2-3 Faire connaître l'histoire et le patrimoine des carrières 195

III. Valoriser le jeu des échanges

Action III.1 -Requalifier les entrées de ville

III.1.1 Entrée Ouest par la route d'Evecquemont 198

III.1.2 Entrée Nord-Ouest par la route du Moulin à vent 199

III.1.3 Entrée Est par la D190 206

III.1.4 Entrée Ouest par la D190 207

III.1.5 Entrée Nord-Est par la D17 216

Action III.2 -Chemins et sentes

III.2-1 Renforcer le maillage viaire et revaloriser les sentes et les parcours 217

III.2-2 Créer un circuit de découverte du patrimoine 218

Action III.3 -Ouvrir la commune sur le fleuve

III.3-1 Reconquérir les berges de Seine 220

III.3-2 Ouvrir les espaces publics vers la Seine 221

Annexes

Tableau récapitulatif des actions 229

Bibliographie sélective 230

Crédits iconographiques 231

Repérage du bâti 232

Le sens d'une charte paysagère

Un outil de compréhension des dynamiques de constitution des paysages

Une définition de paysage aujourd'hui largement partagée est celle contenue dans la convention européenne du paysage, adoptée à Florence en octobre 2000 sous les auspices du Conseil de l'Europe :

Le terme de "paysage" : "désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations".

1- Extraits du cahier des charges de la charte paysagère de Vaux-sur-Seine

"*Dès sa création, le Parc naturel du Vexin français a engagé la réalisation de chartes paysagères afin de doter les communes adhérentes d'outils de connaissance et d'aide à la décision en matière de paysage, de patrimoines, d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture. De plus, la charte paysagère, travail d'identification des paysages, de réflexion d'un projet et d'une politique du paysage, s'inscrit plus globalement dans le cadre de la Convention européenne du paysage, entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006.*

Pour compléter ces chartes paysagères, le Parc a testé la réalisation d'atlas communaux du patrimoine naturel sur 30 communes, mettant en valeur les milieux naturels intéressants du territoire. Ce travail est programmé sur l'ensemble du territoire et l'objectif est de mener en commun la charte paysagère et l'atlas du patrimoine naturel"[1].

I. Diagnostic

L'objectif du diagnostic est de constituer une base de références exhaustive pour les élus de la commune. Il offre " *l'analyse des paysages et patrimoines de la commune, de leurs diversités, leurs particularités, leurs fragilités et sensibilités, leurs dynamiques, leurs dysfonctionnements, leurs interactions replacés dans le contexte paysager global du territoire du Parc, assortis de références à l'histoire locale*"[1].

Cette première phase a pour objet de parvenir à une analyse partagée de l'état des paysages communaux. Cet état des lieux des réalités physiques, géographiques, historiques, humaines, sociales et économiques des paysages constitue autant de pièces d'une mosaïque d'ensemble qui invitent à penser le paysage en termes d'enchaînements, de continuités et de logiques : une structure géologique, expliquera la fertilité des sols, qui elle même influera sur la structure parcellaire, qui à son tour, par son domaine bâti, renverra à la géographie, à l'histoire ou à l'économie.

L'analyse est fondée sur trois formes d'approches : le travail de terrain, réalisé en différentes saisons ; la perception sensible, directe, et régulière est essentielle pour appréhender les lignes de force des paysages, ses points de repère, mais aussi sa finesse et son identité discrète. La seconde est la recherche d'archives qui ravive la mémoire des lieux et amène à saisir les mécanismes qui structurent le paysage. La troisième est la prise de connaissance des travaux réalisés afin d'inscrire l'étude dans la continuité des réflexions antérieures.
Le document de synthèse restitue chaque thème étudié sous la forme de clefs de lecture thématiques. Ces outils de lecture du paysage fixent les repères essentiels, dessinent une cartographie qui offre une vision d'ensemble à l'échelle du territoire communal et s'accompagnent de photographies légendées qui illustrent différentes facettes de ce même thème en s'attachant à proposer une diversité d'angles, d'échelles et de points de vue.

Muni des clefs de lecture réalisées à l'échelle du territoire communal, l'objectif sera ensuite de décliner et d'affiner les thématiques à l'échelle des grandes unités paysagères. Décrire une succession de paysages sans connaître au préalable les règles qui les réunissent ne conduirait qu'à des répétitions ou des confusions. A l'inverse, la précision du détail, indispensable pour constituer un outil, serait susceptible de nuire à la compréhension de l'essentiel, si la règle générale ne se distinguait pas de ses déclinaisons.

II. Propositions d'actions et de recommandations

Dans la continuité de la phase diagnostic, cette seconde étape a pour objectif de "*poser les bases d'un projet de développement durable fondé sur la mise en valeur des patrimoines (paysagers, naturels, bâtis, culturels), conformément aux objectifs,orientations et mesures de la Charte du Parc*".

Cette phase synthétise les enjeux paysagers révélés par le diagnostic, confrontés aux besoins identifiés par la commune et dresse un ou plusieurs schémas d'ensemble expliquant clairement comment la commune envisage son évolution dans l'avenir en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales dont le paysage est l'expression privilégiée.

Elle propose également des propositions traduisant la charte du parc à l'échelle communale et permettant d'orienter les choix des décideurs locaux pour valoriser et respecter l'identité des paysages (enjeux de gestion, de protection et d'aménagement).

Cette phase est établie "*en fonction des projets de la commune, des objectifs du Parc et des conclusions du diagnostic*". Elle permet de proposer "*aux élus et aux habitants des conseils et des recommandations pour la préservation et la valorisation de leur patrimoine paysager, naturel et architectural*".

Elle permet également d'étudier les zones d'urbanisation et des recommandations en prévision d'une modification ou révision éventuelle du PLU (repérage des éléments paysagers à préserver, etc).

Repères élémentaires

Une commune partiellement dans le parc naturel régional du Vexin Français

Vaux-sur-Seine :
Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Meulan
Situé pour partie dans le parc Naturel Régional du Vexin Français
Périmètre de projet de l'OIN Seine-Aval.
Superficie : 845 hectares
Altitude : 18 m à 191 m
Population : 4 745 habitants
(RGP 2006 sans double compte).
soit 561 h./km²
1999 : 4 413 h. (RGP sans double compte)
Nombre total de logements : 1 878
(Enquête annuelle, recensement 2007).
Source des chiffres cités :
Recensement INSEE

1- Extraits du cahier des charges de la charte paysagère

Le Parc Naturel Régional du Vexin Français

"*Situé en Ile-de-France, le Parc naturel régional du Vexin français répond à une logique spécifique. Par sa position dans la couronne rurale, en limite avec la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et les vallées urbanisées et industrielles de l'Oise et de la Seine, le Parc entend préserver ses paysages ruraux, son patrimoine naturel et bâti, son potentiel d'activités agricoles, économiques et touristiques et maîtriser la rurbanisation afin d'éviter la banalisation et la perte d'identité de ses paysages. Créé en 1995, le Parc est un interlocuteur privilégié des communes en matière de patrimoine, de paysage et de développement durable. Conformément aux dispositions introduites par la loi Paysage (8 janvier 1993), les Plans Locaux d'Urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et mesures de la Charte du Parc. La maîtrise de l'évolution des paysages, et plus particulièrement des espaces urbanisés, est un enjeu majeur pour le Parc* [1]". A sa création, le Parc naturel régional du Vexin français s'étendait sur 94 communes. La charte du Parc a été mise en révision en 2003. Le 30 juillet 2008, le Vexin français a obtenu le classement en parc naturel régional jusqu'en 2019. Son périmètre s'est étendu sur 99 communes et offre une superficie de 71 062 hectares. Vaux-sur-Seine est située en limite sud du parc du Vexin. Une partie seulement de son territoire est incluse dans le parc (cette délimitation s'est fondée sur les critères patrimoniaux du territoire concerné).

Les objectifs de la charte du Parc révisée

La Charte du parc "*détermine pour le territoire les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en oeuvre*" et fixe trois orientations :

"**Axe 1 : Maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines**
• Maîtriser l'urbanisation, d'une part pour préserver les bourgs et les villages ruraux dans leur forme traditionnelle et leur identité architecturale, et, d'autre part, pour préserver les espaces naturels et agricoles.
• Promouvoir une politique de l'habitat favorisant l'équilibre social
• Préserver et valoriser les ressources, la biodiversité et les patrimoines remarquables : patrimoine naturel, géologique, paysager, bâti, archéologique, culturel, agricole, humain...

Axe 2 : Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durable, moteur d'une vie locale de qualité
• Développer une agriculture économiquement viable, écologiquement responsable et socialement dynamique indispensable au maintien d'un cadre de vie authentiquement rural.
• Conforter un développement économique durable pour maintenir un territoire vivant et un tissu social diversifié
• Mettre en oeuvre une politique de développement touristique durable
• Dynamiser la vie locale en favorisant l'offre de services de proximité d'activités culturelles et de loisirs

Axe 3 : Mettre l'homme au coeur d'un projet territorial innovante et exemplaire
• Favoriser les solidarités au sein du territoire et dans l'espace régional : solidarités entre les habitants, les communes, les territoires, solidarités sociales entre générations
• Sensibiliser tous les habitants et acteurs du Vexin français aux enjeux du Parc afin qu'ils portent solidairement ce projet territorial".

Les enjeux du développement durable

Projet de Charte du Parc naturel régional du Vexin français

Plan de référence

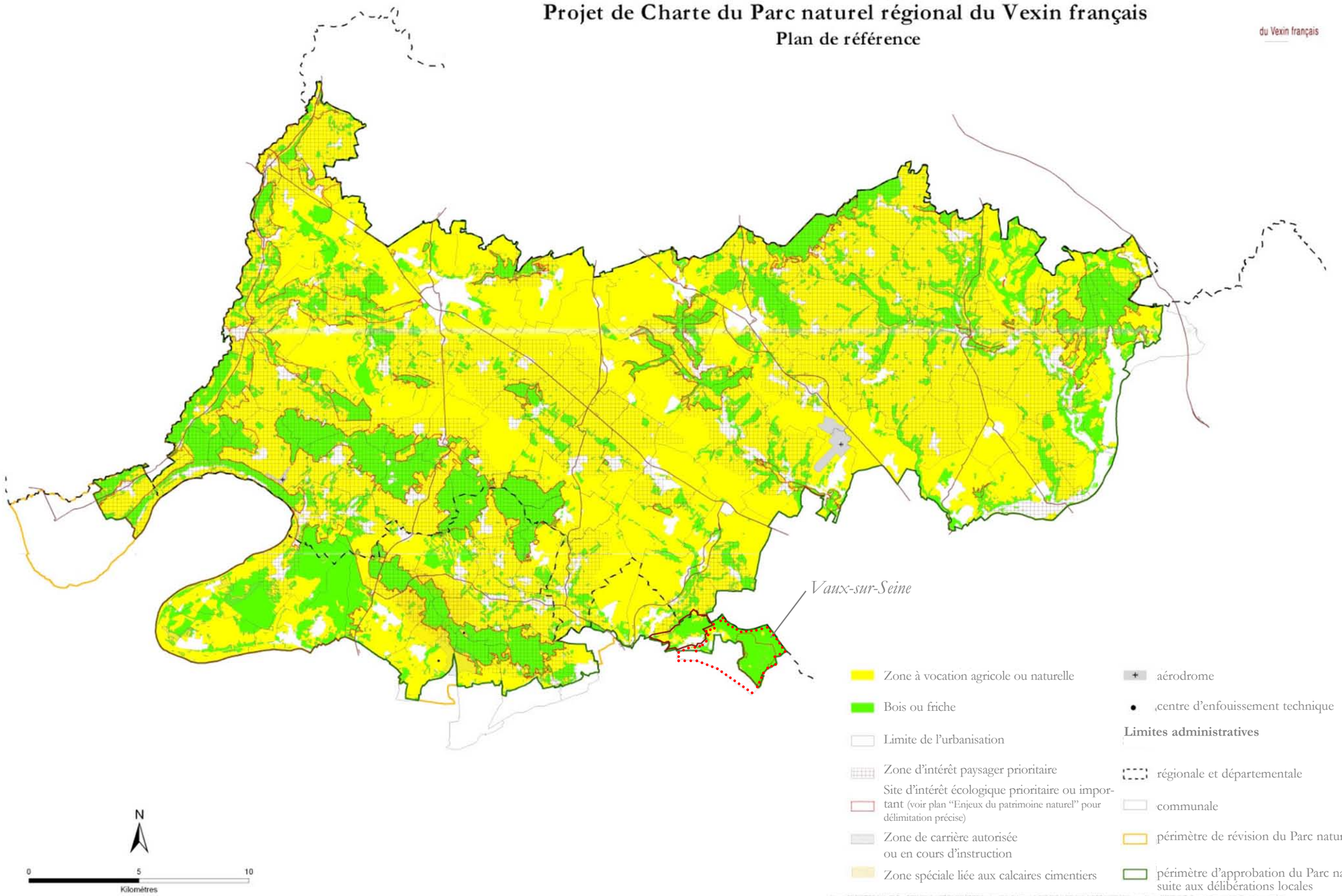

I. Diagnostic

La permanence de l'histoire

La D 190, ancienne voie antique

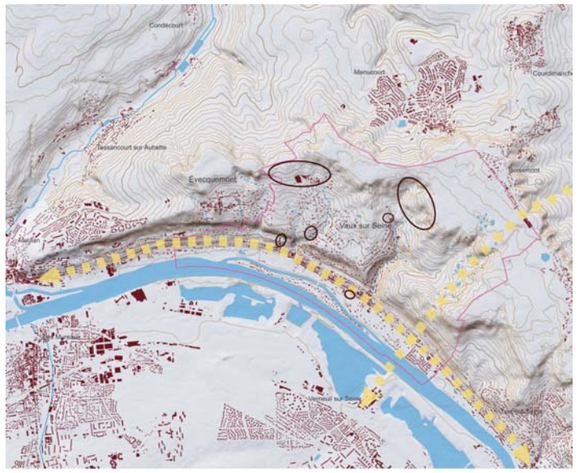

Traces anciennes : 18 sites sont recensés par l'inventaire archéologique des Yvelines à Vaux

Repérage des 6 sites de servitudes archéologiques *(source PLU)*

Voies anciennes supposées *(source carte archéologique de la Gaulle)*

Paléolithique (pierre taillée)
des origines à -8 000 avant JC
-400 000 : 1ers hommes dans la région
-10 000 : Réchauffement du climat

Cultures postglaciaires
- 8 500 Mésolithique
- 5 000 Chasse, pêche, cueillette
- 5 500 Climat boréal plus chaud et plus sec.

Néolithique (pierre polie)
- 6 000 à - 3 000 avant JC
-5000 : Agriculture en France

Age des métaux
Age du bronze -2000 à -750 av. JC
Age du fer 750 av. JC à début de notre ère
-250 ans : début des traces gauloises.

-52 Conquête de la Gaule par César

476 Fin Empire romain d'occident

La permanence des traces anciennes

Les grandes vallées, voies de communication

Au Paléolithique et Mésolithique des chasseurs-cueilleurs-pêcheurs à Vaux sur les rebords de l'Hautil

Vers -400 000 ans avant JC, la présence de l'homme est attestée dans la région par la découverte de nombreux outils taillés. Vaux est occupé dès l'époque paléolithique (à l'est des Grimons, découverte d'objets en silex et grès, et d'industrie de technique levallois). Les grandes vallées sont utilisées comme axes de circulation. Vers - 10 000 ans, le réchauffement du climat autorise le développement d'une forêt de feuillus parcourue par du gros gibier (cerfs, sangliers...).
Après la période paléolithique, le mésolithique ouvre une période postglaciaire. Les implantations sont à peu près identiques. Armes, outils et techniques se perfectionnent. Sur le rebord sud des hauteurs de l'Hautil ainsi qu'au sud du bois de Forvache ont été découverts des ateliers de taille Montmorencien (outils en grès : racloirs, couteaux, gros outils forestiers...)

Au Néolithique, agriculture et premiers défrichements

Vers le milieu du Ve millénaire avant notre ère, l'apparition de l'élevage et de l'agriculture entraîne une augmentation de la population et une progressive sédentarisation. Les grandes vallées restent les principales voies de communication et d'échanges. Les habitants recherchent des sites en hauteur plus facile à défendre. A l'ouest du hameau de Fortvache se trouve un site néolithique avec de nombreux objets en grès et silex de tradition tardenoisienne (outils et armes de chasse).
Des défrichements sont entrepris, attestés par la grande consommation de silex et l'augmentation de la population. Les premiers paysans produisent surtout des céréales et des légumineuses. Les fonds de vallée humides sont utilisés pour l'élevage. Les échanges se multiplient par le biais des voies d'eau. Les progrès des outils et des techniques, l'apparition des premiers artisans, des premières exploitations minières...font partie des innovations du Néolithique.

L'âge des métaux Des traces gauloises, la Seine, des chemins et des pistes

Le métal apparaît dans la région vers - 2 000 ans avant notre ère. La Seine est utilisée comme voie de commerce avec d'autres régions et les échanges se multiplient. L'invention de l'araire et l'utilisation du cheval domestique aident à la diffusion de l'agriculture, mais le climat de plus en plus sec, contraint à l'abandon de la culture sur les plateaux. L'introduction du fer vers -750 ans, permet le perfectionnement des outils et des armes. Chaque paysan peut dès lors, progressivement, avoir sa hache et son soc de labour. Le musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye conserve une hache à talon en bronze découverte dans la Seine lors de dragage à Vaux-sur-Seine.
Un enclos de forme elliptique, datant de l'âge du fer, de 50 m de long, marqué par un talus et un fossé, a été découvert dans le bois de Vaux (bois de l'Hautil, au-dessus des grandes gorges).

Vers - 250 ans avant JC, débute la période gauloise. Les Veliocasses, dont la capitale est Rouen, occupent un territoire qui va du nord de la Seine jusque dans l'Oise. Les Gaulois étaient des défricheurs. Il est donc vraisemblable d'imaginer que le paysage offrait une alternance de champs, prés, bois et forêts. Les Gaulois ne construisaient pas en dur. La plupart des bâtiments agricoles étaient en torchis et en chaume. Cela permet de comprendre que peu de vestiges ait été conservé.
On sait peu de choses des chemins gaulois, si ce n'est qu'ils ont permis à l'armée de César, chargée de matériel, de se déplacer rapidement. Un réseau de chemins sinueux, façonnés par le passage des hommes, des

animaux et des lourds chariots devait relier les lieux d'habitat. Une grande voie nord-sud joignait Meulan et Ablis. Une voie antique sans doute gauloise longeait le fleuve. La Seine était un axe fluvial et un réseau d'échanges privilégiés. Le commerce et l'artisanat se développaient.

Deux voies antiques
La Seine voie d'échange

En cinq siècles, l'occupation romaine transforme le paysage. Après la conquête, un réseau de voies de communication permet le déplacement rapide de l'armée et des fonctionnaires romains. Le système centré sur Lyon forme de grands axes rectilignes reliant entre eux les chefs-lieux de cité. Des voies secondaires desservent les agglomérations de moindre importance et les villae.
Vaux est situé à proximité du grand axe nord-sud menant de Beauvais à Orléans par Meulan, les Mureaux. La commune est traversée par deux voies antiques : Paris-Rouen par la rive nord de la Seine et Pontoise-Chartres par Maule et Nogent-le-Roi. Selon le service archéologique, la première qui longe la Seine a un début confus : "*quittant Nanterre par Chatou*" ou ne prenant "*son origine qu'à partir de Poissy. Elle traverse ensuite Carrière-sous Poissy (la demi lieu), Triel sur Seine (trace de voie antique), Vaux-sur-Seine, Meulan (trace d'habitat et de pavage), Hardricourt (au moulin de la chaussée, elle croise la voie Beauvais-Orléans , etc jusque dans l'Eure.*"
La seconde voie Pontoise-Chartres "*quitte la chaussée Jules César et se dirige jusqu'au bois de Boisemont avant de rejoindre le département des Yvelines. Elle entre dans la commune de Vaux-sur-Seine (toponyme les mille* cents), descend le coteau jusqu'au *Pré Saint-Martin à Verneuil-sur-Seine (le grand pré de la grosse pierre). Elle poursuit jusque Nogent-le-Roi en Eure et Loir.* [1]" Le transport des marchandises s'effectue préférentiellement par voie fluviale sur des barques à fond plat (port antique au Mureaux). On notera plusieurs traces antiques à Vaux. Deux cimetières ont été découverts, l'un près de la fontaine Saint-Nicaise, l'autre au lieu-dit les Grimons en limite avec Evecquemont. Enfin, une enceinte quadrangulaire de 80 m de long, fossoyée, du Haut-Empire, a été mis à jour au lieu-dit les fortes terres. "*Elle paraît avoir été bornée par des murs de terrasses en pierres sèche (meulière, grès)*".

Les débuts du christianisme
et la légende de Saint-Nicaise

Le christianisme progresse peu à peu dans le monde romain. Au IIIe siècle, les premières missions évangéliques sont envoyées par le pape sur les routes de Gaule. La légende de Saint Nicaise, attestée au IXe siècle raconte le voyage de Saint-Nicaise longeant la vallée de la Seine en direction de Rouen, accompagné du prêtre Quirin et du diacre Scuvicule. En 1899, la monographie communale de l'instituteur [4] relate ainsi cette légende :

"*Nicaise avait résolu de porter la lumière évangélique dans le nord des Gaules où florissaient d'importantes cités. Ce fut dans un village du Vexin que l'apôtre Saint Nicaise commença ses prédications. Près du village de Vaux, un horrible serpent avait fait sa demeure d'une caverne d'où jaillissait une fontaine dont les eaux empoisonnées par cet immonde voisinage n'était plus qu'un foyer d'infection. L'arrivée de Saint-Nicaise fut saluée des bénédictions de tous les pauvres habitants de ce pays. Plein de foi dans la protection divine, le Ministre du Christ envoya vers le repaire du dragon son disciple Quirin, qui courba le monstre sous son commandement et l'amena à Saint-Nicaise, lié avec son étole. Tous les habitants confondus d'admiration se prosternèrent en demandant à embrasser la nouvelle religion. 318 personnes reçurent le baptême à la fontaine même du dragon, redevenue claire et saine comme elle était autrefois. Ceci se passait sous le Consulat de Decius et Gratus vers l'an 250 de l'ère chrétienne.*" A l'emplacement de la légende, fut bâtie une chapelle démolie à la révolution, puis un calvaire à la fin du XIXe siècle.

Ci-dessus : Calvaire entouré des saints Nicaise et Roch. Sur le site d'une nécropole du bas-empire fut d'abord bâtie une fontaine dédiée à Saint-Nicaise. Une légende tardive relate la victoire de Saint-Nicaise sur un dragon. La chapelle Saint-Nicaise accompagnant la fontaine, attestée vers 1620-1640, est encore visible sur le plan d'intendance en 1782. Elle fut démolie en 1793. En 1890 est édifié à son emplacement un calvaire entouré de deux saints : Roche et Nicaise. Un lavoir est construit à proximité.

1- Cf Carte archéologique de la Gaulle
2-Cimetière antique et mérovingien près de la fontaine Saint-Nicaise (ossements et tombes, céramiques...). Cimetière antique (haut et bas empire) au lieu-dit les Grimons mis à jour en 1835 et fouillé en 1894 par Raulet (cercueils, verreries, céramiques, épingles en cuivre et en argent...) Cf Inventaire sady
3-Inventaire archéologique Sady
4- Monographie de l'instituteur de Vaux, 1899 (archives dép. 1T mono 12/8)

Source des données : www.yvelines.fr/culturel/archeo parcours chronologique et inventaires archéologiques sady

Ci-dessus : Vierge aux raisins conservée dans l'église Saint-Pierre-aux-Liens

L'essor agricole et industriel

Le développement des vignobles et des carrières

Une implantation franque à Vaux

En 486, la victoire de Clovis à Soissons, inaugure la conquête de la Gaule par les Francs. Les périodes mérovingienne (481-750) et carolingienne (750-985) marquent un recul des échanges économiques et un progrès des zones enforestées. Les implantations sont fonction du réseau de communication présent depuis l'antiquité, et notamment des voies d'eau utilisées pour le transport des marchandises. Au lieu-dit les petites Cocagnes à Vaux, une nécropole mérovingienne a été découverte avec de nombreux sarcophages en plâtre moulés [1]. Le plâtre provenait du broyage et de la cuisson du gypse extrait sur le site (plusieurs ateliers de production ont été découverts ailleurs dans le Vexin).

La généralisation de la féodalité

La fin de l'Empire Carolingien (985), bousculé entre les invasions normandes et les luttes entre ses princes, s'est traduit par la généralisation de la féodalité et le morcellement du territoire en fiefs. Les paysages se couvrent de mottes castrales, symboles de l'indépendance et de la puissance de chaque petit châtelain. L'insécurité conduit le paysan à demander protection au seigneur qui domine alors, à la fois, le territoire et les hommes, et devient un véritable souverain. A partir du XIIIe siècle, les mottes en terre et bois seront remplacées par les maisons fortes pour les seigneurs locaux et par des châteaux forts pour les plus puissants. Les maisons se regroupent, dominées par l'église et le château. L'ensemble est complété par une ceinture de jardins et vergers, fermés par des murs ou haies bocagères qui protègent du bétail et constituent une réserve de bois. La monographie de l'instituteur relève qu'au XIVe siècle, "*le château de Vaux était réputé, place forte d'ancienneté à pont mobile, ayant droit de garde, desservi par les hommes de la châtellenie et dont relevaient 5 fiefs principaux et plusieurs arrières fiefs : 1° La Rive, (...), 2° Fortvache sur les hauteurs de l'Hautil (...), 3° Vaux-Gaillard, manoir seigneurial transformé en exploitation agricole et démembré au commencement du (XIXe) siècle Il ne reste plus de ce fief que la maison du garde. 4° Beauregard dont il ne reste plus qu'une aile et qui naguère était un superbe château avec chapelle seigneuriale, 5° le temple, fief très important qui comptait encore au (XVIIIe) 300 âmes.*[2]".

La conquête des terres et le développement du vignoble

Les périodes de défrichements sont suivies par une poussée démographique, qui elle-même entraîne une nouvelle vague d'essarts. Les paysages de la vallée de Seine sont au Moyen-âge fortement marqués par la culture de la vigne. Une ceinture de vignoble entoure Paris, conséquence d'un édit de 1577 taxant les vins provenant de plus de 20 lieux, soit plus de 65 km. Louis XI (1423-1483) pouvait s'exclamer « *Le vignoble d'entour de notre ville de Paris est considérable* ». Depuis le haut Moyen-Age, ce vignoble a répondu à deux demandes : offrir des vins ordinaires aux Parisiens et des vins de qualité à l'aristocratie, l'église et la clientèle des pays du nord. Rouen était alors le grand port d'exportation. La navigation permettait d'exporter facilement les vins produits dans la vallée jusqu'en Angleterre. Les habitants de Vaux pratiquent la polyculture (vins et labours). Le vin est une rente et rapporte plus à l'hectare que les céréales.

Les outils agricoles modifient le paysage. L'emploi de la charrue, amène un dessin du parcellaire en lanière : la charrue retourne profondément les sols mais ses demi-tours sont difficiles ; on adapte donc la forme du champ à l'outil. Seuls les grandes propriétés seigneuriales ou ecclésiastiques possèdent des parcelles massives.
Les grandes forêts sont réservées aux chasses royales (l'approvisionnement en bois combustible de Paris provient des contreforts du

1-Selon les inventaires SADY , cette série de sarcophages en plâtre fut découverte lors de travaux sur le chemin vicinal N° 1. L'un d'eux était décoré d'une croix. En 1881, Léopold Harblot, agent voyer vicinal, a trouvé un vase globulaire mérovingien
2- Monographie de l'instituteur de Vaux, 1899 (archives départementales cote 1T mono 12/8)

Morvan, via les affluents de la Seine). Seuls, le roi et la noblesse possédaient le droit de chasser. Cette activité liée au port d'armes et à la guerre avait été règlementée strictement par François 1er par la Grande ordonnance des Eaux et Forêts de 1516.

La multiplication des échanges commerciaux

Vaux-sur-Seine se trouve à proximité de plusieurs villes privilégiées dès l'antiquité pour leur situation de villes-ponts sur la Seine : Mantes, Meulan et Poissy . Le Roi possèdent des domaines à peu de distances de Vaux, à Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Triel... A partir de Pépin le Bref, entre 1010 et 1535, la ville de Poissy sera un des sites les plus fréquentés par les rois de France, notamment Louis IX. Elle demeurera résidence royale jusqu'à la fin du XVIIe. Ceci ne put manquer de stimuler le commerce et l'artisanat florissant aux alentours. Louis XIV séjourne à un peu plus de 15 km de Vaux-sur-Seine, à Saint-Germain-en-Laye jusqu'en 1682, puis à Versailles. L'artisanat, les foires et marchés se multiplient. La nécessité d'approvisionner les demeures royales et la capitale favorise le développement du commerce. A la fin du XVIIIe siècle, une manufacture de faïence puis de porcelaine est en activité à Vaux au lieu-dit appelé encore la Manufacture. Des assiettes en faïence fabriquées à Vaux-sur-Seine sont conservées au musée de Sèvres.

Le développement des carrières

Les matériaux du sous-sol (pierre calcaire, grès, meulière, pierre à plâtre...) ont été exploités dès le Moyen-âge, voire l'antiquité à ciel ouvert. Le calcaire et le gypse seront ensuite exploités souterrainement [3]. En 1697, un décret de Louis XIV qui oblige à plâtrer les maisons à colombages pour limiter les risques d'incendies stimule la production de pierre à plâtre. L'essor de la construction à Versailles, Saint-Germain-en-Laye ou Paris nécessite une grande quantité de matière première dont une partie sera prélevée dans les carrières les plus proches. Entre 1779 et 1810, l'exploitation du gypse en souterrain est jugée trop dangereuse après plusieurs accidents mortels. Elle est interdite par décision royale le 23 janvier 1779. L'exploitation en souterrain reprendra après la promulgation de la loi sur les mines du 21 avril 1810. L'extraction relativement artisanale au départ bénéficia ensuite de la mécanisation à l'ère industrielle.

L'exploitation entraînera la création de ports et d'usines à plâtre sur les bords de Seine. Ces usines permettaient de broyer et de cuire le gypse extrait des carrières afin de le transformer en plâtre. La Seine a été une fois encore utilisée comme axe de circulation privilégié. Vaux possédait plusieurs ports sur le grand bras ou le petit bras de la Seine [4]. Ces ports étaient en liaison directe avec les carrières et les usines à plâtre. Une grande part de la production de plâtre, chargée sur des bateaux descendant à vide après avoir livré Paris, était destinée à la Normandie (engrais agricole) ou transitait par Rouen vers des destinations plus lointaines (Pays du Nord, Italie...). L'autre partie remontait le fleuve vers Paris.

L'inspection générale des carrières a recensé sur le territoire de Vaux 20,7 ha de carrières de pierre calcaire et 363 ha de carrières de gypse.

3- En 1899, l'instituteur de Vaux précise que "le début de l'exploitation de ces carrières (de gypse) date de 1500 d'après un rapport de Monsieur de Coubron en date du 25 janvier 1789 sur la plainte faite par les habitants du mauvais état des chemins par suite d'éboulements des carrières dûment constatées par Monsieur Guillaumon nommé par le Gouvernement Inspecteur des carrières".
En 1682, les possessions du fief de Vaux-Gaillard font état d'une carrière de gypse.
4- "En 1764, trois ports sont présents dans le petit bras de la Seine : un port à plâtre, un port à vin et un port à pierre. Le port à plâtre est situé en regard de la carrière et de l'usine Saint-Nicaise (dans le bois, au bout de la rue du Port, après le club de voile). En 1788, il sera agrandi grâce à un échange de terrains avec la commune. Car c'est par la Seine que le seigneur de l'époque, Gilles Marie Hocquart de Courbon, compte bien développer l'exploitation de gypse vers l'Angleterre. La Révolution contrarie quelque peu ses projets. (...) Autre port à plâtre, plus excentré, le Port-Maron, directement sur le grand bras, servira à exporter dès 1792, le gypse de la carrière de la Mécanique (appelée aussi des "Ânes de Vaux") qui stoppera son activité en 1970. En aval des autres, un port à pierres permet de charger les pierres de taille nécessaires à la construction parisienne, que l'on extrait à Vaux ou dans la région proche".
Extrait de Jean-Fred Prost, "La Seine au fil du temps", dans Vaux magazine 36

Vaux-sur-Seine au XVIIIe siècle

L'atlas de Trudaine (1745-80)[1]

*A droite : Atlas de Trudaine pour la "Généralité de Paris. Département de Versailles". "Route basse de Paris à Rouen depuis Paris jusqu'à Evequemont". 6 planches, 1745-1780, Ech. de 11,2 cm pour 500 toises, soit 1/8660e (Archives nationales Cote F/14/*8447, planche 43)*

1- Confronté à la question de l'état des routes, Louis XV entreprend de moderniser le réseau français. La carte de Cassini qui vient d'être lancée progresse trop lentement. Le roi ordonne donc en 1747 "de travailler sans discontinuation à la levée des plans de toutes les routes, grands chemins et chemins de communication du Royaume... (pour) former un recueil par Généralité, auxquels on puisse avoir recours lorsqu'il s'agira de projeter de nouveaux ouvrages, pour parvenir de plus en plus à la perfection des plans et chaussées, si avantageux au commerce de notre Royaume." Trudaine, intendant des Finances est en charge du "détail des Ponts et Chaussées". Il confie à Louis-David Peronnet, ingénieur de la Généralité d'Alençon la direction du bureau de levés et dessins des cartes routières pour l'ensemble des Généralités.
2-Cité par Georges Reverdy, L'histoire des routes de France, Presses de la cité, 1997

Sur ordre de Louis XV, l'ingénieur Louis-David Peronnet dresse un état général des routes à entretenir, rectifier ou réaliser. Les ingénieurs formés pour l'occasion doivent appliquer les règles trigonométriques fixées par l'Académie des Sciences. Les levés se limitent à une largeur de 600 toises de part et d'autre d'une vingtaine d'itinéraires routiers.

Ces plans manuscrits en couleur montrent le relief en brun estompé, la position des villes, les châteaux, les moulins, les masses de bâti en rose ombré de rouge, les cours et jardins, les chemins et rivières en indiquant pour les chaussées, la nature du revêtement : *lavée en rose pour les parties pavées, jaune pour les cailloutis et blanc pour la terre naturelle*. Les détails proches de la route sont précis, ceux qui s'en écartent sont plus approximatifs.

Au réseau médiéval peu fiable a succédé une série de routes au tracé fixe, élargies, plantées d'arbres, empierrées et bordées de fossés. Ces grandes routes d'abord placées au service de la centralisation monarchique, facilitent peu à peu les échanges et le développement du commerce. La route basse de Paris à Rouen appartient au réseau de routes des Postes centré sur Paris. Les relais sont situés dans les communes voisines de Triel et Meulan. Cette route fait partie des onze radiales qui partent de Paris depuis l'enceinte de Charles V. Elle est représentée bordée d'arbres et pavée.

Dans les dernières années du règne de Louis XIV, un arrêt du Conseil du Roi de 1705 aura une importance majeure. Il ordonne que : *Les ouvrages de pavés qui se feront de nouveau et les anciens qui seront relevés seront conduits au plus droit alignement que faire se pourra.* Ce texte sera à l'origine du tracé des grandes routes rectilignes du XVIIIe siècle qui constitueront l'essentiel du réseau de routes nationales. Les grandes routes de la région parisienne étaient pavées, grâce aux ressources en grès locales. A partir de 1720, l'usage de plantations le long des routes est repris.
" *En 1749, le chemin pour aller de Poissy à Triel, grande route basse de Normandie, était en cours d'achèvement. Le sieur Brissard, écuyer, seigneur de la paroisse et terre de Triel, offre de faire planter, à ses frais et à ses dépens, une rangée d'ormes de chaque côté, dans les conditions prescrites par les ordonnances et de les entretenir, à condition que la propriété lui en soit assurée. Sa demande est accueillie favorablement sous réserve qu'il n'y ait pas de seigneur qui s'y oppose sur les terrains en question. La plantation est inspectée par Pollart le 10 avril 1750 et il constate la présence de 1839 ormes bien épinés pour empêcher qu'ils soient endommagés. Un arrêt du 5 mai 1750 lui en donne alors la propriété.* "

Le cadrage de la carte offre le dessin de la boucle de la Seine et les coteaux de la rive droite, le long de la route. Elle permet de repérer les principaux chemins. Rien n'est dit sur la toponymie : pas de noms de lieux-dits, ni de noms de chemins.
Le paysage est assez ouvert avec des bois situés sur les hauteurs beaucoup moins étendus qu'aujourd'hui (le bois de Vaux et quelques petits bois au-dessus d'Evecquemont et Beauregard).Les cultures ne sont pas renseignées, mais on perçoit les prés qui s'étendent le long de la Seine, des haies bordant certaines terres. L'île de Vaux est encore en trois parties.

Le bâti est précisément représenté avec les cours et les jardins. On repère les différents fiefs : le centre du village étiré le long de la route et surplombé par le château., le fief du Temple à l'est le long de la grande route, avec un peu plus loin la chapelle Saint Nicaise, le fief de Fortvache (Beauregard) et le fief de Vaux-Gaillard sur les hauteurs, le fief de la rive.

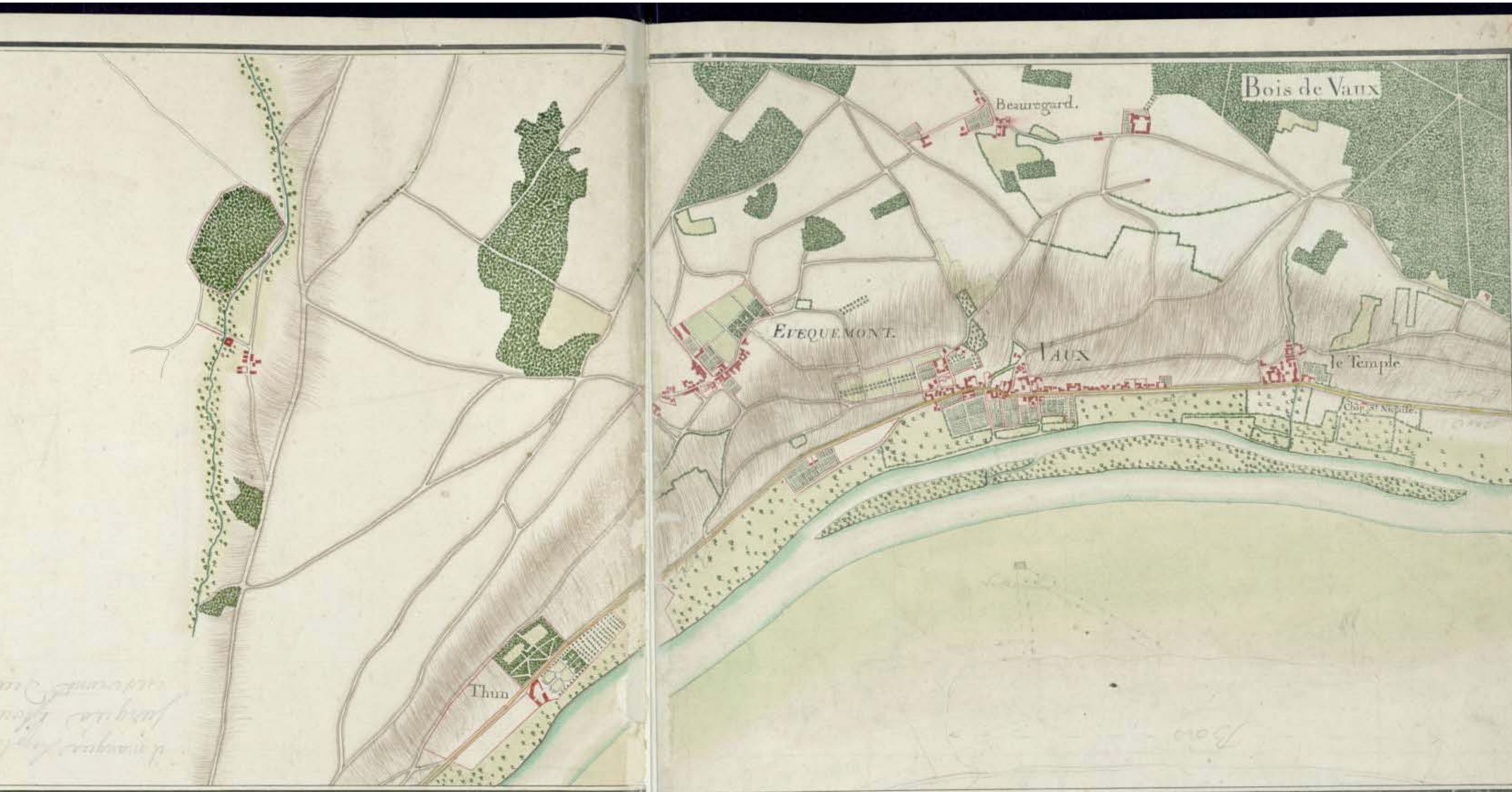
Thun
Beauregard.
Bois de Vaux
Evequemont.
Vaux
le Temple
Chap.l St Nicolle

Vaux-sur-Seine à la veille de la révolution

Le plan d'intendance de Bertier de Sauvigny (1782)

Illustrations : Plan d'intendance de la paroisse de Veaux, 1782, Échelle 1/6909 (Archives départementales C 45/52)

1 2 -Cf. Mireille Touzery, Atlas de la Généralité de Paris au XVIIIe, 1995

3-"Fontaine du Bordelle, la petite isle, la grande isle, les groües, les Gibaist, les Fortes terres, les Aumonts, la Coste des Beigneux, Fontaine aux asnes, Pierre des Margoules, les phillipienes, bois des deux amans, mare de l'hautil, bois de Veaux, l'hautil, carfour du Roy, carfour St Leger, Carfour de menucourt, la petite hautil, le pré des bois, le toupet, le veaux renard, Veaux gaillard, les Plans, Frevache, les platrieres, les Bellettes, le moulin a vent, Bois du moulin à vent, bois de l'épinette

Grande route de Mantes à Paris, Chemin Sarazin, Sente des Bigaux, Chemin d'Evesquemont, chemin des Punaist, chemin d'Aumont, chemin de Chanteloup à Courdimanche, chemin de Meulan à Pontoise, chemin de Veaux à Pontoise, chemin de Menucourt".

4-Terres labourables 491 arpents 97 perches
Vignes et terres à vigne : 168 arp. 56 per.
Bois et taillis : 361 arpents 89 perches
Prés : 40 arpents 24 perches
Communs : 26 arp. 96 per.
Friches et Authil : 454 arp. 74 per.

5- Grande route, carrefours, chemins et rivières : 233 arp. 44 per. (env. 12% du territoire)

L'atlas de la Généralité de Paris est un document fiscal d'ancien régime conçu pour rendre plus équitable la tarification de la taille. Fruit de quinze ans d'arpentage, il fournit une vaste enquête de géographie historique, fiable et détaillée, sur un paysage plus grand que l'Ile de France. Les couleurs claires, au lavis, sont fixées par l'Intendant [1]et respectent les codes décrits dans *L'encyclopédie méthodique*:

" Les bois sont en vert foncé mélé de gomme gutte, pour imiter la feuille morte. Les prés sont en vert tendre. Les friches sont en vert triste, mêlé de brun pâle. Les vignes sont en jaune, mélée de gomme gutte foncée. Les terres labourables sont en couleur de terre pâle. Les bâtiments et mûrs de clôture sont en carmin. Les rivières et les étangs sont couleurs d'eau. Les communaux sont dans la couleur de leur nature entourés d'un liseré rouge [2] "

Ce cadastre montre le territoire communal étendu le long de la Seine et sur le coteau jusqu'à la commune limitrophe de Menucourt au nord (superficie du territoire communal : 1973 arpents 58 perches).
La toponymie[2] évoque le relief (*Aumonts, la Coste des Beigneux, chemin d'Aumont),* l'eau *(la petite et la grande isle, Fontaine du Bordelle, Fontaine aux asnes, mare de l'hautil),* la végétation *(bois des deux amans, bois de Veaux, le pré des bois, Bois du moulin à vent, bois de l'epinette),* des bâtiments repères, des activités ou des lieux singuliers *(le moulin a vent, Bois du moulin a vent, Pierre des Margoules, les platrieres).*

La structure bâtie

Les constructions du village, soulignées en rouge, s'alignent le long de la Route de Mantes à Paris : le village de Vaux s'étire le long de la route, le hameau du Temple adopte une forme plus ramassé. La chapelle Saint Nicaise est représentée à la sortie sud-est du Temple. L'église de Vaux est située le long du chemin de Menucourt. Quelques hameaux sont implantés sur le coteau au lieu-dit Frevache et Veaux-Gaillard.

Bâtiments, cours, jardins et parc s'étendent sur environ 7% du territoire communal (*142 arpents 91 perches*). Enfin deux fours à chaux et plusieurs carrières sont repérés.

La structure agricole [4]

Près de 25% du territoire est constitué de *terres labourables,* couleur "terre pâle", notamment sur les coteaux au dessus de la Grande route. Une petite partie de la grande île est labourée, le reste est en pré.
Les *vignes et terres à vigne*, en jaune, aujourd'hui disparues, représentent environ 9% du territoire. Elles s'étendent sur les coteaux au-dessus de Vaux et du hameau du Temple le long des routes qui empruntent les vallons, et le long de la grande route à l'est et à l'ouest.
Les *bois et taillis* en vert foncé s'étendent en haut des pentes. Ils représentent environ 18% du territoire communal. Le bois de Vaux est parcouru par le tracé de longues allées rectilignes, de carrefours en étoile, et de tout un ensemble d'axes générateurs réguliers. Des poteaux sont dessinés au carrefours. *Friches et authil*, "en vert triste", représentent environ 23% du territoire communal. Une partie de la montagne de l'Authie, parcourue d'allées est en friche à cette époque.
Les *prés*, sont dessinés "en vert tendre". Situés en bordure de Seine, ils représentent environ 5% du territoire communal. Auxquels s'ajoutent les *prés communaux* "vert tendre, souligné d'un liseré rouge", près de la Seine sur environ 1% du territoire.
Des vergers bordent la grande route au sud, avec quelques parcelles au nord du hameau du Temple. Plusieurs haies sont dessinées sur les terrains entre la Seine et la grande route, ou aux abords du village.

La structure viaire [5]

En bas du coteau, la grande route est entièrement plantée d'arbres d'alignement entre les espaces urbanisés. Deux voies empruntent les vallons pour gravir la pente.

Bâti lié à l'exploitation du sous-sol

Friches de l'Authie

Bois de "Veaux"

Frevache et Veaux Gaillard

Vignes et terres à vignes

Terres labourables

Village de "Veaux" autour de l'église et de la grande route

Hameau du Temple

Chapelle Saint-Nicaise

Prés

Communaux

Carrière

La permanence des traces anciennes

Un morcellement en fiefs

Le morcellement en plusieurs fiefs se traduit par la présence de châteaux et une organisation urbaine encore centrée sur ce découpage., où l'on repère encore le centre du village, les fiefs de la rive, Vaux-Gaillard, Fort vache, le Temple

L'église Saint-Pierre-ès-Liens
(vue de la rue du château)

Une église et un château surplombant le village et la vallée de Seine
(château de Vaux : vue depuis l'entrée est, détail du mur de clôture, église et château vus de la rive gauche)

Implantée en contrebas du château sur un léger promontoire qui domine la vallée de Seine, le bâtiment fut édifié dans la première moitié du XIIe et au XIVe siècle ; la nef a été reconstruite au XVIe siècle.
A la fin du XIXe, la construction de la voie ferrée Argenteuil-Mantes, isole l'église du reste du village. A l'occasion des travaux, des fouilles entreprises sur l'ancien cimetière paroissial (XIIe –XVIe siècle) au pied de l'église permettent la découverte d'objets, et de plusieurs sarcophages en pierre et plâtre décorés.

La monographie de l'instituteur de Vaux décrit ainsi ce château :
"Le chastel féodal de Vaux était bâti en regard de la Seine, un peu au-dessus de l'emplacement du château actuel. Une grosse tour en ruines est le dernier débris de la vieille forteresse. Au-devant était planté le poteau seigneurial dont les vieillards du pays se souviennent encore. Sur la crête du coteau voisin, se dressait le gibet qui a laissé son nom au terroir et où le squelette d'un supplicié a été retrouvé il y a peu d'année portant encore au cou le collier avec un tronçon de la chaîne qui l'attachait aux fourches patibulaires. Sur la hauteur, vers l'hautil était le moulin banal pour tous les manants et habitants de la Seigneurie. L'église était construite sur une plate-forme au pied du château". Selon la description des inventaires archéologiques, le château actuel a conservé 5 tours rondes du XVe siècle (voir plus anciennes XIIIe ?) mais a subit de nombreuses transformations au XIXe. Un pont-levis présent sur la façade ouest laisse supposer la présence de douves disparues. Les fondations de deux autres tours sont visibles à l'est de l'édifice actuel.

Le développement des carrières dès le moyen-âge

Vaux-Gaillard (plan d'intendance 1782 et cadastre 1820)

Le château de Vaux-Gaillard, de plan carré est représenté sur le plan d'intendance (1782). Ce "château avec des tours" est transformé en ferme et démembré au début du XIXe siècle. "Vaux Gaillard est attesté comme fief en 1331 et de nouveau dans l'aveu de dénombrement de la terre de Vaux au seigneur de la Roche-Guyon en 1489. Le fief de Vaux-Gaillard meut en plein-fief du comte de la Roche-Guyon et contient notamment en 1682, une île de 9 à 10 arpents et une carrière de gypse" (source inventaire archéologique).
Il ne resterait rien du château situé au croisement de la D17 et de la rue du temple prolongée, mais l'ensemble du site est bouleversé par les carrières.

Des noyaux urbains autour des anciennes exploitations de plâtre
(Ci-dessus : ancienne plâtrière de Port-Maron le long de la D 190, et à droite en 1896)

L'exploitation des carrières de gypse comprenait la carrière en hauteur dans la pente, si possible dans son prolongement une plâtrière souvent située le long de la D 190 (où le matériau extrait était transformé en plâtre), et dans l'axe un port, sur la Seine où le plâtre mis en sacs était expédié. Cette organisation transversale par rapport à la vallée se lit encore dans le paysage :
- par la présence autour des anciennes plâtrières de noyaux urbains plus denses alignés le long de la D 190 (Port-Maron, la Mécanique, Saint-Nicaise) alors que le tissu urbain alentour est plus lâche (pavillons isolés).
- par les rares accès à la Seine qui menaient aux ports (Port-Maron sur lequel a été construit le lotissement du domaine de Rive-Seine en 1988, l'ancien port du Temple investi par le club de voile...) et les accès aux coteaux qui desservaient les carrières et qui ont nécessité des passages sous la voie ferrée (chemin de la mécanique, etc)
- enfin, par la présence des boisements sur les coteaux à l'emplacement des anciennes carrières abandonnées

Vaux-sur-Seine au XIXe siècle

Les minutes de la carte de France 1820 [1]

Illustrations : Minutes de la carte de France au 1/10 000 , travaux d'élèves, Feuilles 25 et 17, 1820, IGN

1- Décidée par Napoléon en 1808, la nouvelle carte de France est réellement mise en oeuvre sous la Restauration, lors du rétablissement de la paix. Le corps des ingénieurs militaires commence la triangulation complète de la France en 1817. Les levés sur le terrain débutent en Région Parisienne en 1818, à l'échelle du 1/10 000 et se poursuivent jusqu'en 1828. Les méthodes de levés obéissent aux règles enseignées à l'école d'état-major et à l'école d'application des ingénieurs géographes. Les levés sont fondés sur le canevas trigonométrique de la France, complétés par les documents cartographiques existants : les plans de Paris et de sa banlieue, les cartes des forêts, puis, à partir de 1818, les premières feuilles du cadastre fournies par l'administration.

2, 3- Berthaut, La carte de France 1750-1898, SGA 1899, t. II, p. 43 à 47

Ces cartes sont le résultat des travaux des ingénieurs géographes qui seront effectués en préliminaire à la carte d'état major. L'ingénieur géographe doit vérifier les documents fournis par une reconnaissance sur le terrain, "*il rectifiera les embranchements de chemins qui auraient été négligés (...) il y ajoutera les haies, fossés et les arbres plantés le long des routes et oubliés (...). Il faudra vérifier dans les villes et villages de quelle manière aura été détaillé l'intérieur des maisons, ainsi que les cours et jardins qui s'y trouvent enfermés.*[2]" Les maires des communes doivent permettre aux officiers "*la libre entrée des clochers, tours, bâtiments et propriétés publiques*" nécessaire aux levés [3]. Pour le dessin de détail, en l'absence de réduction du cadastre, les mesures de distance sont généralement prises au pas.

Les prescriptions de la commission de 1802 sont appliquées : relief en hachures ; emploi de teintes conventionnelles renseignant sur l'occupation du territoire : bâti en rouge carmin, eau en bleu léger, prairie en vert d'herbe, bois en jaune jonquille (vert pâle), terres labourées en blanc, vignes en brun violet , jardins par un carroyage en deux teintes et parc par un graphisme vert, les vergers en gris, les noms des communes et des lieux-dits, des bois, des principales routes et chemins, les alignements d'arbres, les carrières...

Le territoire de Vaux se trouvant sur deux feuilles différentes, deux graphismes coexistent.

L'intérêt de cette carte est de permettre une lecture plus immédiate du paysage de Vaux dans le premier quart du XIXe siècle que le cadastre napoléonien. Les pentes des coteaux de Seine sont soulignées par la densité des hachures rehaussée d'un lavis d'encre de Chine. Le relief est ici parfaitement lisible, mais rend difficile la lecture de l'ensemble de la carte. On perçoit les deux ravines entaillant la montagne de l'Hautil, celle du Temple et celle montant à Fort Vache.

La structure agricole

Les terres de cultures (en blanc) sont majoritaires. Elles sont présentes au sommet de l'Hautil (le long de l'actuelle D 922) et sur les pentes.

Les boisements *en jaune jonquille* ne sont pas immédiatement lisibles. Ils sont plus réduits qu'aujourd'hui et sont présents sur les pentes au dessus de Fortvache et à l'est de la ravine du Temple.

Les vignes sont morcelées en petites parcelles sur les pentes. Dessinées en brun violet, elles se distinguent à peine des autres cultures. On les repère à la taille réduite des parcelles et en comparant avec le plan d'intendance.

Des vergers en gris sont repérables le long de la grande route et en contrebas du hameau de Fortvache.

La structure bâtie

On retrouve la répartition entre un village rue dominé par le château et plusieurs hameaux (Fortvache et le Temple), tandis que subsistent les bâtiments de Vaux-Gaillard et la Rive. De nombreuses routes sont plantées d'alignements d'arbres.

Terres cultivées
Hameau de Fort de vache et lieu-dit de la manufacture
Vaux Gaillard et les "trous de la ferme"
Vignes
Parc du château
Vergers
Parc du pavillon d'Artois
Hameau du Temple
Ports liés aux carrières
Menucourt
Bois de St Leger
Bois de Menucourt
Bois des Champignons
Le Jeune Plan
Les Vieilles Figues
Le Vieux Plan
La Petite Hautil
Bois des Plâtrières
Le Clos
La Actuldière
La Vallée St Jacques
Froid Cul
La Manufacture
Fort de Vache
Le Toupet
Vaux Gaillard
Evêquemont
La Belette
Hotil
l'Autil
Bois de la Haute
Bois de la Porte neuve
Bois de la Cour
Le Mont Rouge
Bois de Vaux
Vaux
Le Temple
Le Gros Toussaint
Le Roueillard de Vaux
Le Cornouillet
Le Haut Pres
Paris
Rouen

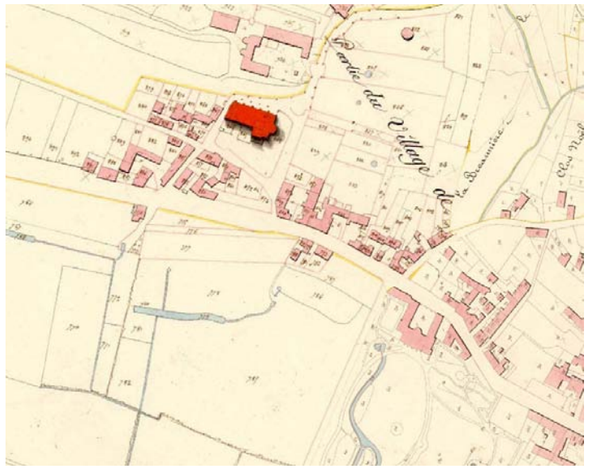

Vaux-sur-Seine au XIXe siècle

Le cadastre dit napoléonien (1821) [1]

A droite : Cadastre napoléonien de Vaux, 1821, 14 Feuilles assemblées Ech de départ 1/1250 (Archives dép. 3P 2 / 298 / 01 à 14)

1-Devant l'inadaptation du cadastre par masse de culture (Vaux sera cadastré en 1805), Napoléon décide d'entreprendre un cadastre parcellaire obligatoire. Par la loi du 15 septembre 1807, il fait imposer l'arpentage et l'évaluation des parcelles de l'ensemble des communes de France. Le détail du projet est codifié en 1811 dans le Recuiel méthodique des lois, décrets, règlements, instructions et décisions sur le cadastre de la France. Ce cadastre commencé sous le 1er Empire ne sera achevé que sous la 2ème République en 1850. Le défaut majeur de cet ancien cadastre était son immuabilité : les plans n'étaient pas "conservés". Seules les matrices étaient annotées chaque année, en fonction des mutations survenues. Cette lacune peu flagrante à l'origine s'est révélée fondamentale avec les bouleversements routiers et ferroviaires de la révolution industrielle. Dès 1850, l'ancien cadastre montrait ses limites. Il restera néanmoins en service dans la plus grande partie de la France jusqu'en 1930.

Le cadastre napoléonien de Vaux-sur-Seine est dressé en 1821. C'est un cadastre parcellaire dessiné en noir et blanc et couleurs. Plus précis que les plans d'intendance, ce cadastre montre le bâti avec ses cours lavé en rose clair, l'église en rouge foncé, l'eau en bleu (notamment les mares). Il permet une lecture moins immédiate du paysage que l'atlas de Bertier de Sauvigny mais offre d'autres informations, notamment l'ensemble du parcellaire. Le but de ce plan est fiscal. Un numéro indique le numéro des parcelles et renvoie aux matrices cadastrales pour connaître leur propriétaire, leur contenance et leur nature. Les matrices offrent un récapitulatif par nature de cultures sur l'ensemble de la commune qui donne une idée du paysage communal dans le premier quart du XIXe siècle

Les nombreux lieux-dits [3] évoquent le relief (*les hautsmonts, la côte des feuillets, le trou Perette, la cote du Gard, les belles vues, les basses fosses, la petite et la grande île, la cote du Hulin...),* l'eau *(la noue des Beigneux, le ru Gallet, la rive...),* les espaces agricoles ou naturels *(le jonquet, les aulnes, la coudraye, les plantes, les bois arrachés, les enclos, le clos du temple, clos Noel, Pré de Beigneux, Pré Saint-Martin, le haut pré, prés Saint Nicaise, le grand commun, communs de la rive...)* des activités ou bâtiments repères *(le moulin à vent, la manufacture, les plâtrières, les petites plâtrières, les fours à chaux, les petites carrières, les carrières, le gibet Bourgogne, la croix des jardins...).*

La structure bâtie

L'ensemble du territoire communal, en dehors des chemins, carrefours, ruisseaux et rivières s'étend sur un peu plus de 667 ha. avec environ 5 ha de propriétés bâties et 15 ha de jardins. En 1821, Vaux compte 250 maisons. La structure féodale reste lisible avec le centre du village autour de l'église et du château, les hameaux répartis dans les anciens fiefs (hameau du temple, hameau de Fort de Vache, la ferme de Vaux-Gaillard, la Rive). Le long de la grande route de Paris à Rouen, le bâti reste localisé principalement au nord, hors zone inondable. Le cimetière communal ceinture l'église. Les matrices répertorie un pressoir ainsi que cinq plâtrières. Le cadastre permet de repérer également de nombreuses mares ou fontaines.

La structure agricole

Le territoire communal est divisé en 6 803 parcelles, étroites et allongées, orientées perpendiculairement à la pente.
Les terres labourables sont majoritaires et s'étendent sur 47 % du territoire communal (*317 ha 20 ares*). Les bois viennent ensuite sur 28 % du territoire (*187 ha 13 ares 40 ca*), puis viennent les vignes sur près de 7 % (*44 ha 78 ares 60 ca*), suivies des prés sur 6,5 % (*43 ha 03 ares 65 ca*) et des pâtures (*24 ares 30 ca*). Puis, les terres plantées sur 3 % du territoire (*20 ha 88 ares 20 ca).*
Les friches et murgers (tas de pierres utilisées pour marquer les limites) sont présents sur près de 4 % du territoire (*24 ha 90 ares 15 ca).* On note la présence d'une oseraie (*35 ares 45 ca*).

La structure viaire

Sur le plan sont tracés les routes et chemins qui parcourent la commune avec leurs noms qui indiquent soit des liaisons avec les communes voisines, soit des lieux repères.

Le hameau de Beauregard

Les restes de Vaux- Gaillard

L'église, le château et le coeur du village

Deux îles, et deux îlots

Le hameau du Temple

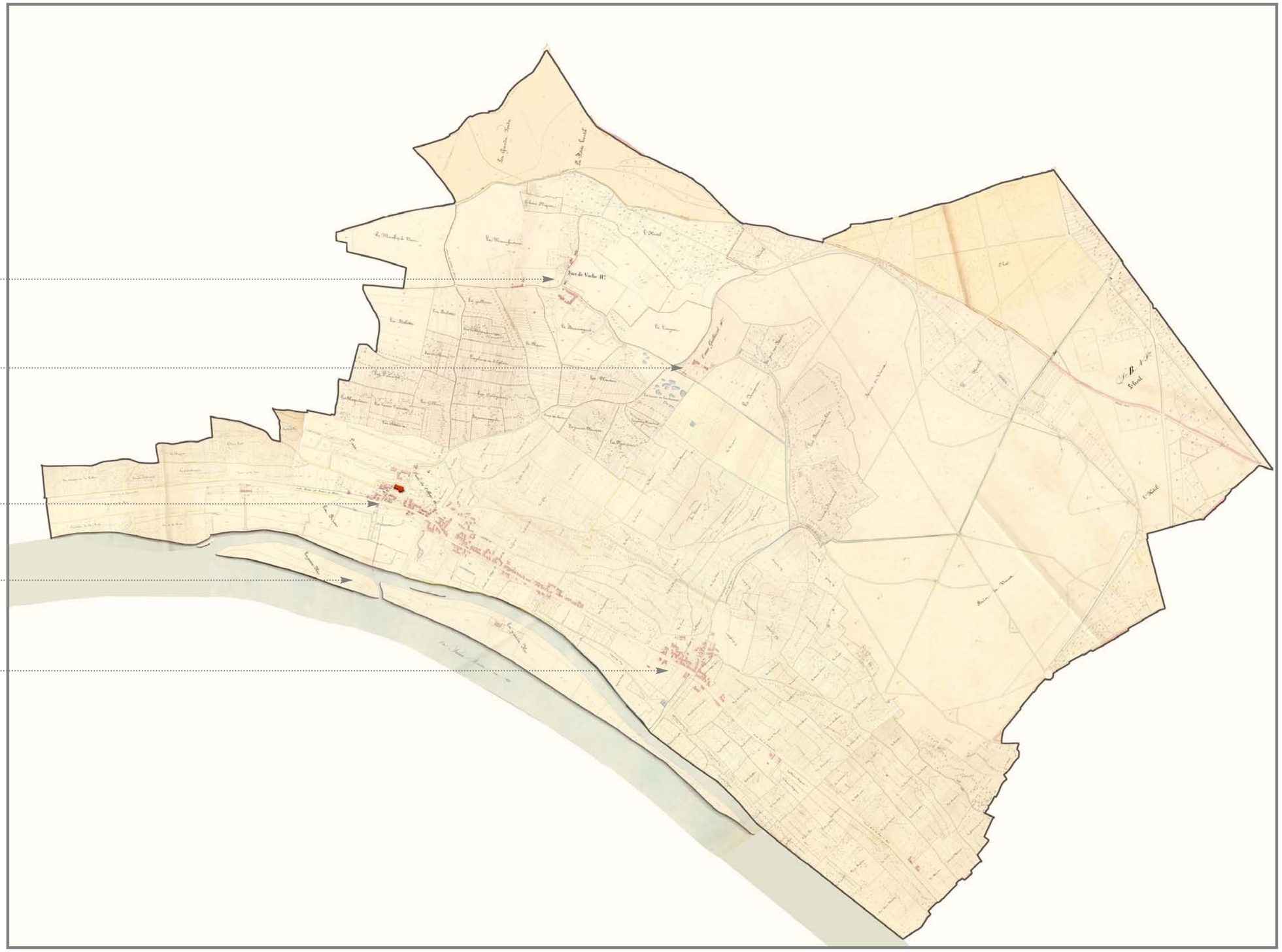

Partie sud-ouest : le village

L'église, le château et son parc dominant le village

Un village rue étiré le long de la route du côté nord, de l'ouest de la rue du château à l'est de la rue du pré coquet

De rares maisons le long de la route côté Seine et des parcs utilisant l'eau (pavillon d'Artois,et parc à l'angle de l'actuelle rue Daniel Portrel et de Gaulle)

Une petite île
Un îlot
Une grande île
avec une ferme

Partie sud-est
le temple

Le hameau du temple
groupé le long du ru au
nord de la route

Des aménagements
liés à l'eau

Lavoir Saint-Nicaise

Carrière dite maintenant
"de la mécanique"

Montée vers la carrière
Plâtrière
de Port-Maron

Ports liés aux carrières

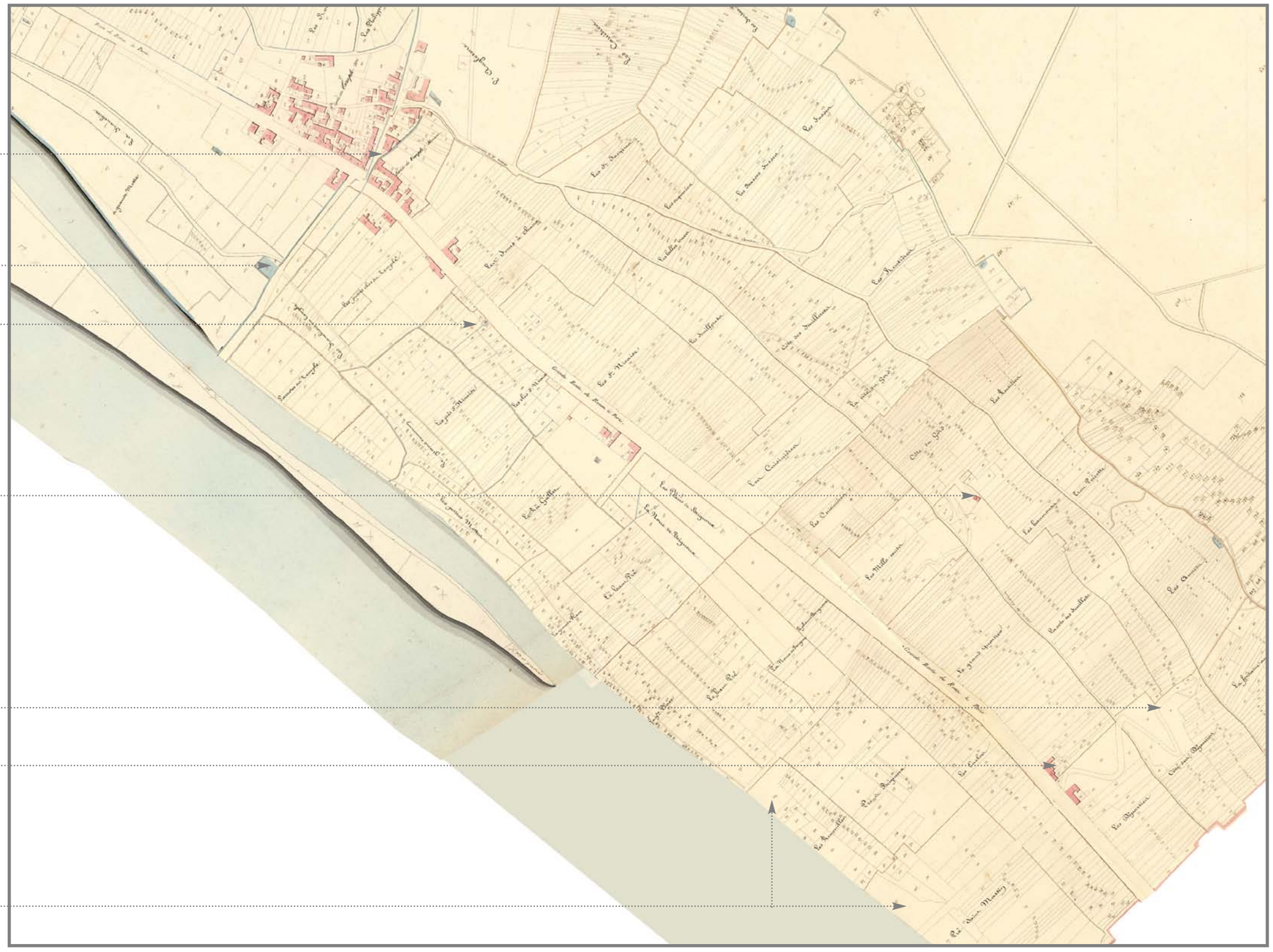

Les communaux
Des prés en bord de Seine

Sente de la rive
Communs

Square du capitaine Caron
Communs

Boulevard Loiseleur et chemin des clos
Communs

Pré communal
Communs

Des communaux en bords de Seine (extrait du plan d'intendance)

Visibles sur le plan d'intendance de 1782, les communaux sont situés en bord de Seine. Ce sont des prés représentés d'un vert cerné d'un liseré rouge. Certains sont encore visibles aujourd'hui. " Dès 1581, un jugement, jamais remis en cause, reconnaissait aux habitants de la paroisse la propriété de ces terres à l'encontre du duc d'Alençon, frère du Roi, seigneur apanagiste du comté de Meulan, dont un procureur prétendait qu'elles faisaient partie du domaine[1] ".
"En 1784, les atterrissements gagnés sur la Seine par les alluvions du fleuve et de la ravine du temple, non mentionnés sur les titres, appartiennent de droit au seigneur de Vaux : c'est par libéralité, qu'il en abandonne la propriété à la commune. (...) En 1795, les biens communaux donnés par Hocquard en 1784 sont répartis par tirage aux sort entre tous les habitants ; les prairies inondables situés entre Port-Maron et Thun en bordure de Seine sont divisés en 902 lots d'égale valeur, mais de superficie différente en fonction de la nature du terrain et de leur éloignement du village.[2] "
1- Cf F. Denais, De la révolution à la terreur à Vaux, 2- Cf J-F Prost, Une île entre la Seine et Vaux

Les bois de Vaux

Des châtaigners, des allées régulières et des carrières

Des taillis de châtaigniers pour de multiples usages en remplacement de la chênaie sessiliflore

Les bois de Vaux sur la carte des chasses allées régulières et carrefours en étoile

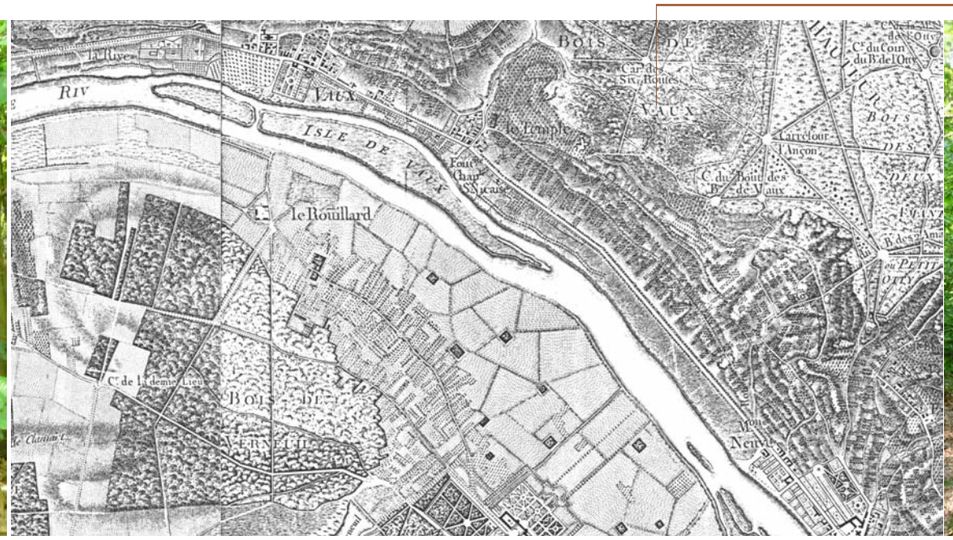

Une alternance de paysage défriché et reconquis par la forêt (carte des chasses du Roi, 1764)

Depuis les premiers défrichements au néolithique, les grandes étapes de recul de la forêt ont coïncidé avec les périodes de prospérité économique et de progrès des cultures, ponctuées par des périodes d'alternances lors des invasions ou des guerres. A la fin du XVIIe siècle, un long litige sur l'appartenance des bois de l'Hautil oppose le seigneur de Vaux et les habitants des communes voisines qui justifient leur droit d'usage par le paiement de redevances aux représentants du pouvoir royal. En 1830, une solution amiable est trouvée au litige sur les bois de l'Hautil permettant d'acquérir à des conditions avantageuses la propriété des parcelles défrichées à partir de l'Edit royal de 1766 (à Vaux, 200 soumissionnaires). Devant le peu de profit, les nouveaux propriétaires revendront leurs terres ingrates aux carriers. Tandis que le sous-sol sera bouleversé, les boisements vont peu à peu reconquérir les terres défrichées.

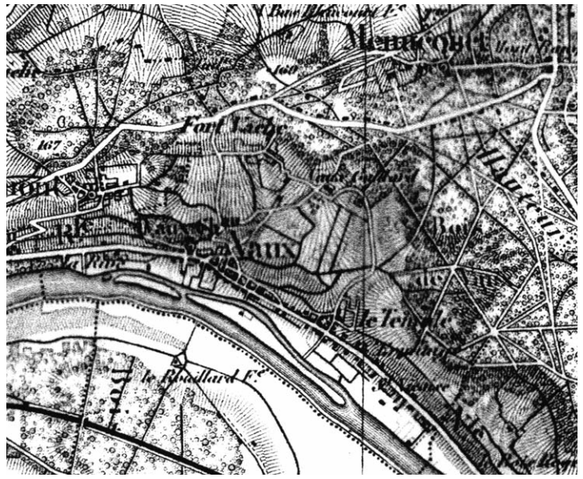

Ci-dessus : Carte de France dite d'Etat major 1/80 000 N°48, révision 1852

1- Source statistiques agricoles, archives départementales des Yvelines
2- "26 ha de vignes en pleine production, 20 000 pieds par ha, plantés tous les 0,70 m avec un rendement moyen de 5 hectolitres à l'hectare"
Au moyen-âge, pinot et chardonnay sont plutôt employés, puis gamay et gouay, avant l'emploi du cépage Baco créé en 1898 par François Baco et résistant au phylloxéra (Source M. Boulan).
3 Cf statistiques agricoles :
En 1872 les statistiques enregistrent :
" arbres à noyaux et amandes pour 40 000 francs, arbres à pépins pour 10 000 francs". En 1892 " 4000 pommiers et poiriers en production (10 ha), 7000 pêchers et abricotiers en production (35 ha), 3000 pruniers en production (15 ha), 1000 cerisiers en production (5 ha)".

De l'arrivée du chemin de fer à aujourd'hui

Les transformations du paysage

1892 : l'arrivée du chemin de fer

En 1837, une ligne courte, la liaison Paris-Saint-Germain-en-Laye est inaugurée. Elle devient un but d'excursion pour les Parisiens. En 1843, est ouverte la ligne Paris-Rouen sur la rive gauche de la Seine, prolongée quatre ans plus tard vers le Havre. A partir de la gare dite de Triel (Vernouillet-Verneuil) à une heure de Paris, une correspondance par omnibus à cheval est assurée pour Vaux. Après la guerre de 1870, la liaison directe réclamée par les communes de la rive droite de la Seine est finalement repris par la Compagnie de l'Ouest. Le 5 juin 1892 est enfin inaugurée la ligne Argenteuil-Mantes. Sa construction à flanc de coteau fut longue et délicate et morcelle le territoire de Vaux. Les accès aux coteaux depuis la vallée de Seine se font désormais par deux franchissements de la voie ferrée et une passerelle piétonne, ainsi que plusieurs passages sous la voie ferrée créés pour prolonger les rues et chemins et existants.

La disparition de la vigne au début du XXe siècle [1]

Les surfaces en vignes vont décliner vers la fin du XIXe siècle : d'un peu plus de 44 ha en 1820 (cadastre napoléonien), les vignobles augmentent à 50 ha en 1872, puis les surfaces diminueront : 32 ha en 1882, 26 ha en 1892 [2], 28 ha en 1900, 20 ha en 1907 et 3 en 1909 avant de définitivement disparaître à la veille de la première guerre mondiale concurrencé par les vins amenés par chemin de fer d'autres régions.

L'extension des vergers [3]

Sur le plan à droite, quelques vignes subsistent (rectangles) sur les coteaux, tandis que les vergers s'étendent. Les vergers ne cessent de s'étendre au XIXe et dans la première moitié du XXe siècle, sur les pentes, remplaçant le vignoble. Vers 1925, alors que les abricotiers de Triel sont arrachés, Vaux conservent les siens jusqu'en 1936 et devient un des plus gros producteur d'abricots dans les années 1930. La liqueur "*Noyau de Poissy*" était fabriquée avec des noyaux d'abricots de Vaux. Des pommes et poires à couteaux ou à cidre sont également produits. Les fruits étaient transportés par route ou chemin de fer jusqu'aux halles de Paris.

La progression des boisements [1]

Les bois ne cessent de s'étendre sur les hauteurs : de 187 ha en 1821, à 204 ha en 1837, 255 ha en 1882 et 1892 (*avec 55 ha de taillis simple et 200 ha de taillis sous futaie*), 260 ha de bois et forêts et 107 ha de terres incultes en 1917 et 1923.

La "villégiature"

A la fin du XIXe siècle, à l'arrivée de la voie ferrée le village reste allongé le long de la grande route en contrebas du château. La coupure avec le hameau du Temple tend à se combler. Le cimetière a été transféré hors les murs. Des pionniers font construire les premières villas le long de la nationale ou au-dessus de la voie de chemin de fer, le long du boulevard Angibout

L'extension du bâti dans les pentes

Entre les deux guerres, l'urbanisation va se développer sur les coteaux, à l'écart du noyau ancien, au dessus de la voie de chemin de fer.

Hameau de Fortvache

Maison de garde et carrières de Vaux-gaillard

Vignes et vergers

Cimetière déplacé

La gare et les premières extensions des villas le long du Bd Angibout

Un bâti qui progresse le long de la grande route entre le Temple et le centre de Vaux

Des entrées de carrières dans les pentes de l'Hautie

Des noyaux urbains autour des plâtrières

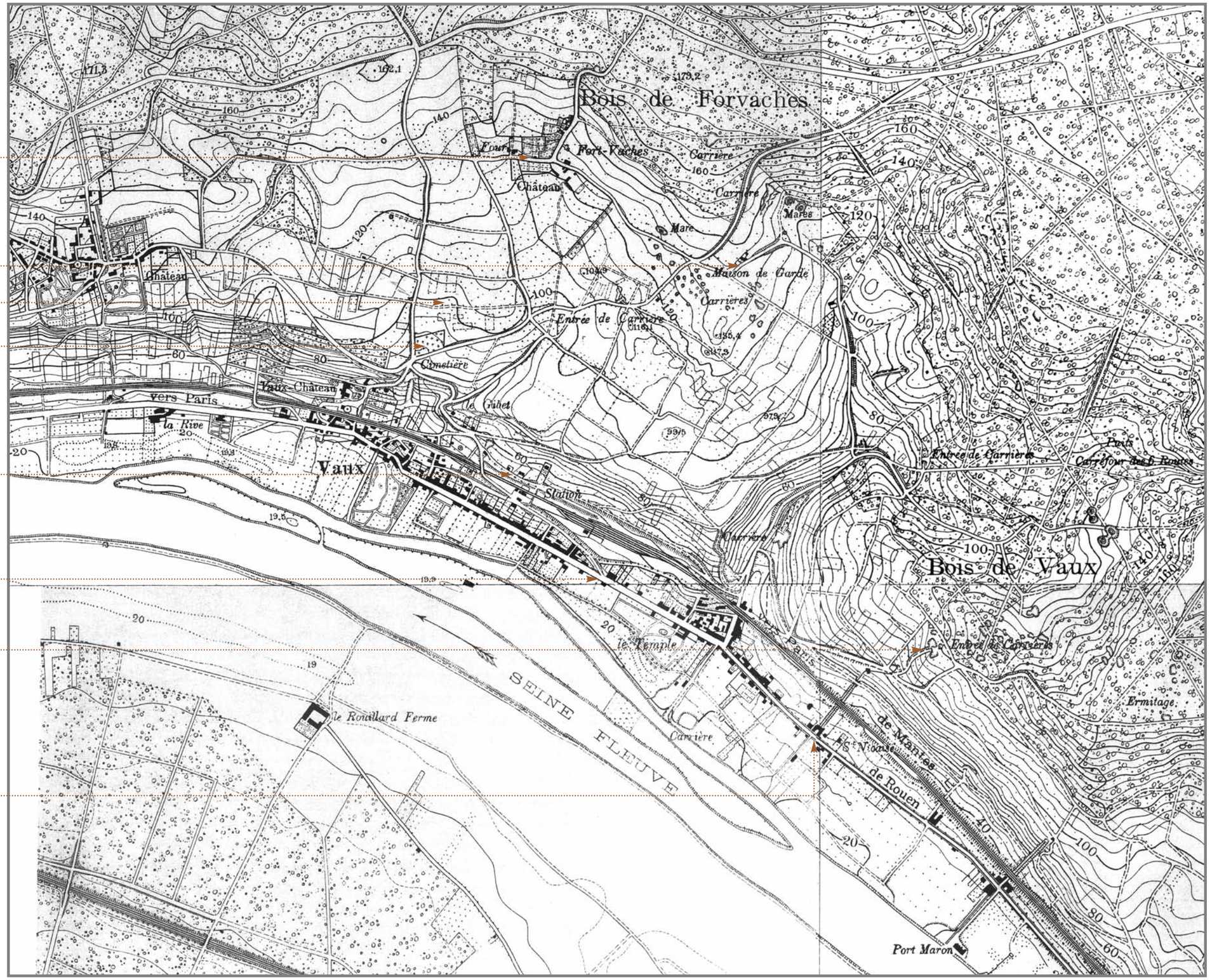

Plan directeur de la région de Paris, Echelle 1/10 000, Feuille Pontoise XII 13 6b, levé en 1877-1897 (IGN)

Le paysage au début du XXe siècle

L'extension des vergers sur les pentes

Statistiques agricoles de Vaux (source archives départementales 13M) :

	1904	1911	1917	1928	1935	1939
Pommes et poires	600 Qtx	200 Qtx	280 Qtx	35 Qtx	40 Qtx	50 Qtx
Prunes	500	500	200	50	80	85
Abricots	120	100	40	5	180	/
Cerises	120	25	20	15	40	15

Des noix, des pêches, des amandes, cassis et groseilles sont aussi cultivés (1917 : 20 qtx de noix, 5 qtx d'amandes, 30 qtx de cassis et groseilles)

Les vergers dans les pentes
(A gauche et à droite, peinture et pastel de Raymond Thibésart, au centre peinture d'Emile Boggio- Photos M. Boulan)

Le peintre Emile Boggio s'installera à Vaux-sur-Seine en 1902. Son élève Raymond Thibésart se fera construire une maison à Vaux-sur-Seine en 1903. Tous deux peindront les paysages de Vaux au début du XXe siècle.

Vergers en ha	1882	1892	1923
Pommes et poiriers	5 ha	10 ha	150 ha
Pêchers et abricotiers	50	35	
abricotiers			15
amandiers			5
Pruniers et cerisiers	13		
pruniers		15	1000
cerisiers		5	40

En 1923, les pêchers ont disparu des statistiques. A la veille de la seconde guerre mondiale, abricots et amandes ont également disparu. La culture fruitière a perduré jusque dans les années 1950 avant d'être concurrencée par les fruits plus précoces de la vallée du Rhône.

Statistiques agricoles de Vaux (surfaces en ha- source archives départementales 13M) :

	1837	1872	1882	1892	1900	1917	1939
Froment	51	82	45	65	65 (et épeautre)	/	
Avoine	33	70	51	60	58	35	15
autres céréales	59	11	19	14	9	30 ha blé	12 ha blé
Légumes frais	15 ha légumes secs						
(pois en verts...)		18	20	20	/	5 ha maraîchage	2 ha maraîchage
Pommes de terre	10	12	14	50	49	20	15

Les moissons et récolte de légumes frais (Peintures de Raymond Thibésart- Photos M. Boulan)

Avant 1900, les céréales (avoine, froment, seigle, orge...) et les légumes frais (pois hâtifs...) sont cultivés en grande quantité. Le blé n'apparaît qu'après la première guerre mondiale. Ces champs cultivés dans les pentes sont ouverts vers la vallée de Seine. De nombreux paysans et ouvriers agricoles sont actifs sur les terres agricoles.

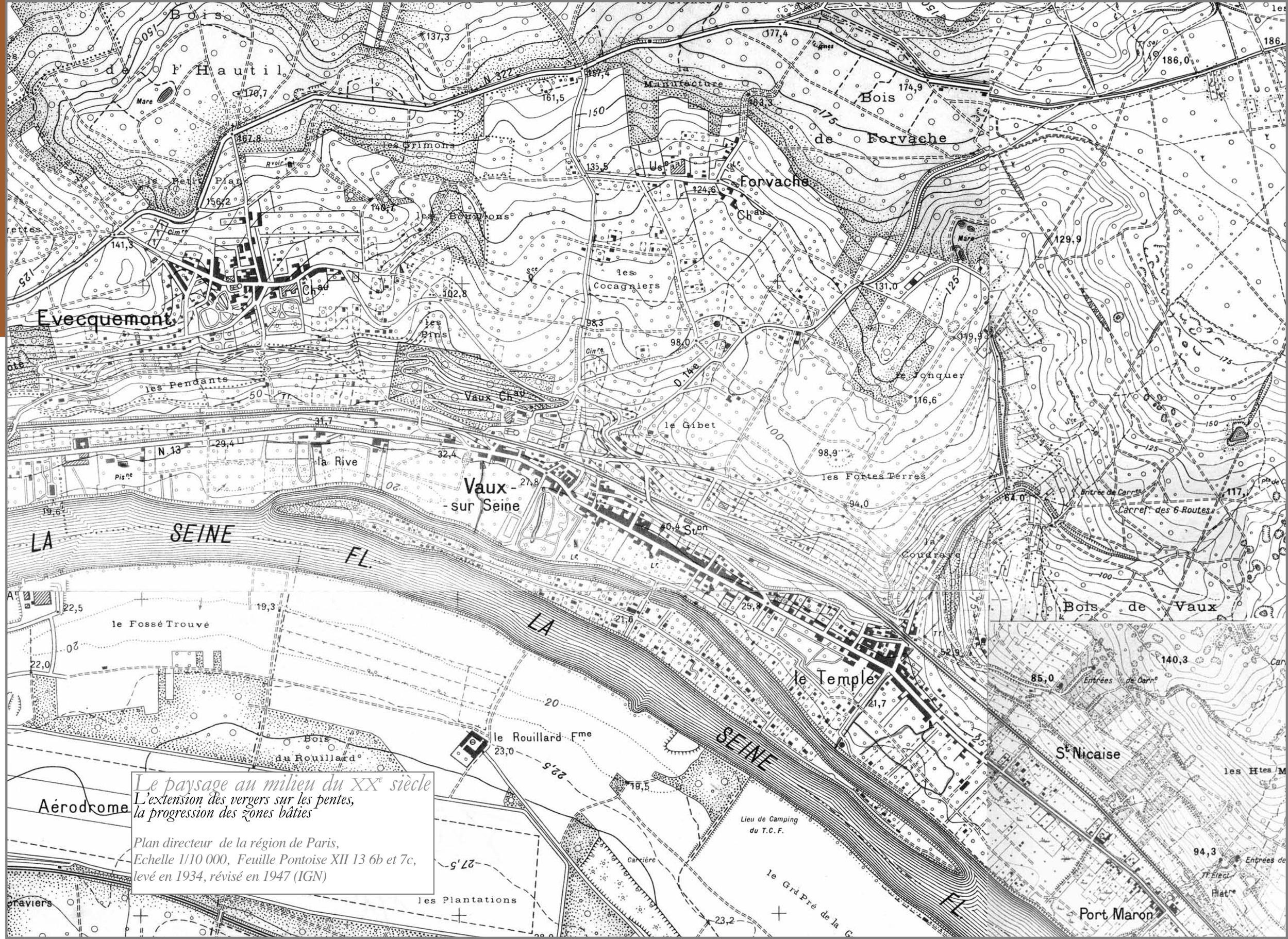

Le paysage au milieu du XXe siècle

L'extension des vergers sur les pentes, la progression des zones bâties

Plan directeur de la région de Paris, Echelle 1/10 000, Feuille Pontoise XII 13 6b et 7c, levé en 1934, révisé en 1947 (IGN)

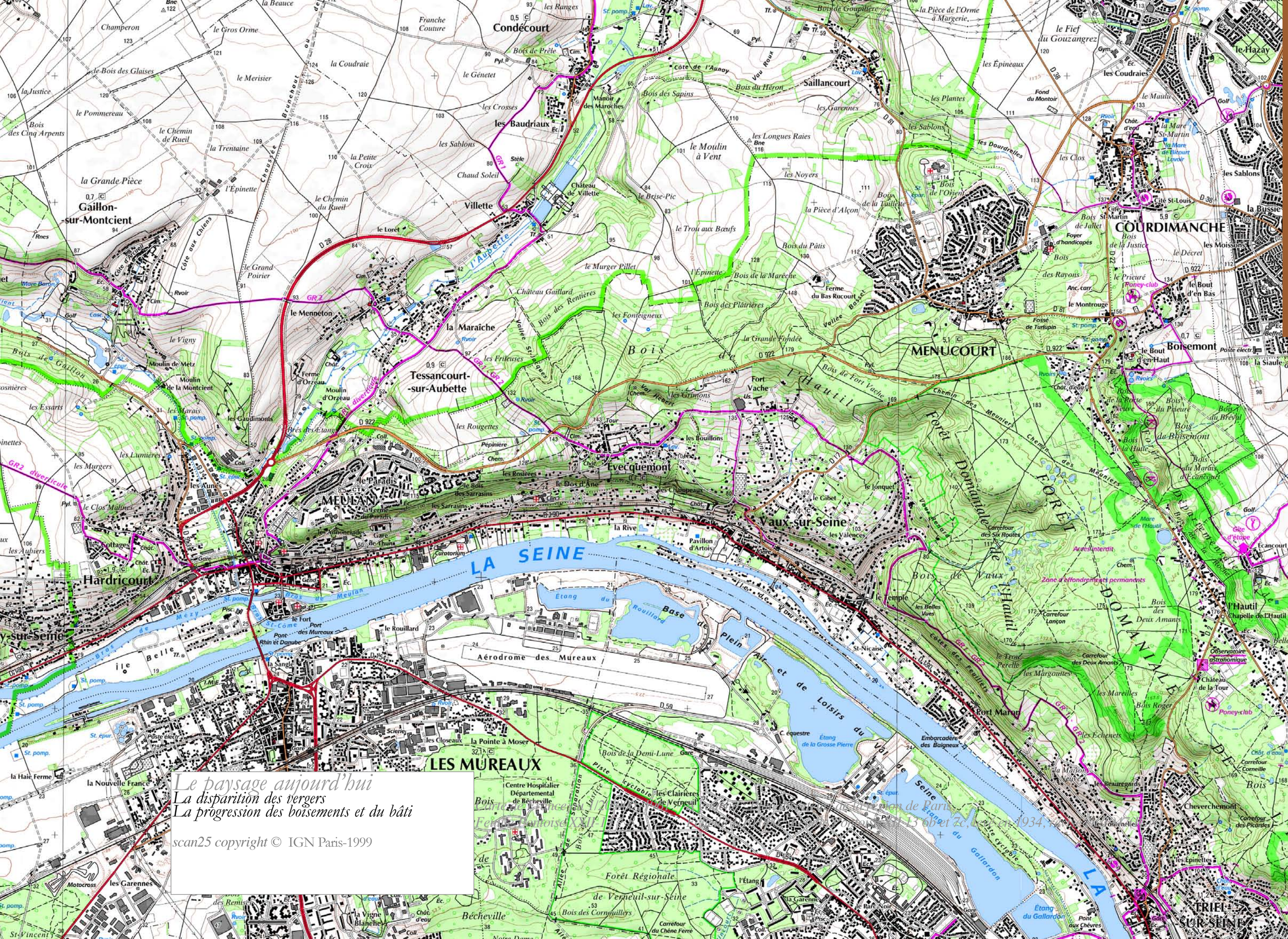
Le paysage aujourd'hui
La disparition des vergers
La progression des boisements et du bâti
scan25 copyright © IGN Paris-1999
Condécourt
les Baudriaux
Villette
Gaillon-
-sur-Montcient
Tessancourt-
-sur-Aubette
MENUCOURT
COURDIMANCHE
Boisemont
Saillancourt
Evecquemont
MEULAN
Hardricourt
Vaux-sur-Seine
LA SEINE
LES MUREAUX
TRIEL-
SUR-SEINE
FORÊT DOMANIALE DE L'HAUTIL
Base de Plein Air et de Loisirs du Val de Seine
Aérodrome des Mureaux
Forêt Régionale
de Verneuil-sur-Seine

Le site de Vaux-sur-Seine

Vaux-sur-Seine vu de Triel

PONTO

Le socle géologique

Craie à silex, argile, sables, roches calcaires, gypse, grès et meulières

Sources : Brgm ; Ign BdTopo, BdAlti

La commune de Vaux-sur-Seine est située sur le flanc sud de la butte de l'Hautil, dans le bassin parisien. Au cours du temps, ce dernier a été submergé successivement par plusieurs mers qui ont chacune déposé des sédiments. La butte témoin du massif de l'Hautil est ainsi composée de plusieurs couches de roches qui seront exploitées pour la construction.

Des dépôts d'argile, sable et calcaire dès le début de l'Eocène (ère tertiaire)

Les mers ont déposé à Vaux, des sables et de l'argile au-dessus du socle de craie formé à l'époque secondaire. Ces sables de Cuise de 8 à 25 m d'épaisseur sont, selon le BRGM, *fins, glauconifères et micacés* et riches en galets de silex noirs. Après une brève période d'émersion, la mer au Lutétien (entre -46 et -40 millions d'années) a déposé des bancs assez réduits de calcaire grossier riche en Nummulites, puis une alternance de lits plus ou moins épais de calcaires à Cérithes (dont le calcaire grossier « *Banc Royal* » pierre dure, exploitée comme pierre de taille) et de marnes. Vers la partie supérieure dominent des marnes grossières, blanches, avec caillasse. Ces dépôts du Lutétien atteignent 30 m d'épaisseur.
La période suivante au Bartonien (-40 et -37 millions d'années) laisse un peu plus de 16 m de sables qui contiennent des bancs de grès très durs, de calcaires dont le calcaire de Saint-Ouen et une couche de sables calcaro-marneux dits de Mortefontaine.

Un dépôt de gypse à la fin de l'Eocène (ère tertiaire)

Après une nouvelle immersion, la mer se retire tandis que ce forme une grande lagune qui occupe une large partie de l'Île de France (à la fin de l'Eocène, au *Ludien*, entre -37 et -33 millions d'années). Le climat plus sec permet à l'eau de s'évaporer, tandis que se forme une couche de gypse saccharoïde et massif, qui sera exploitée dans le massif de l'Hautil par des carrières souterraines. Ce gypse, pierre à plâtre, d'une épaisseur de 8 à 10 m sera très recherché dès l'antiquité. S'y ajoute une couche de marnes infra-gypseuse de 10 m environ, composée d'une alternance de lits calcaires, d'argiles et de gypse cristallisé (pieds d'alouettes) A la fin de l'Eocène, un étage de marnes d'environ 7 m vient recouvrir le gypse.

Un dépôt de sable, grès et meulières à l'Oligocène et au Miocène (ère tertiaire)

Le début de l'Oligocène est marqué par un dépôt de 13 à 23 m de marnes vertes, glaise et calcaire à Milioles (*Sannoisien*). Le dernier apport marin au *Stampien* (ou *Rupélien*) laisse une couche de 40 à 57 m de sables de Fontainebleau, grésifiés dans leur partie supérieure (grès de Fontainebleau). L'émersion définitive (vers -30 à -28 millions d'années) est marquée par un dépôt de marnes et de calcaires lacustres (*Aquitanien*) d'environ 4 mètres. Sous l'influence de facteurs d'origine climatique ceux-ci se transformeront en meulière. Ces meulières qui couronnent la butte de l'Hautil ont été exploitées de manière artisanale.

Une évolution du relief au Quaternaire

Le Quaternaire a structuré le réseau hydrographique et modelé les vallées. Aux périodes glaciaires, la Seine a acquis une pente plus forte et a charrié blocs et cailloux, accélérant l'érosion.Les périodes froides ont élargi le lit des cours d'eau, avant de les recouvrir de cailloutis et de loess (mélange d'argile, de calcaire et de sables), selon les grands axes tectoniques de la région. Ce n'est qu'au sommet de l'Hautil que l'on retrouve un petit secteur de loess transporté par les vents (limon des plateaux).

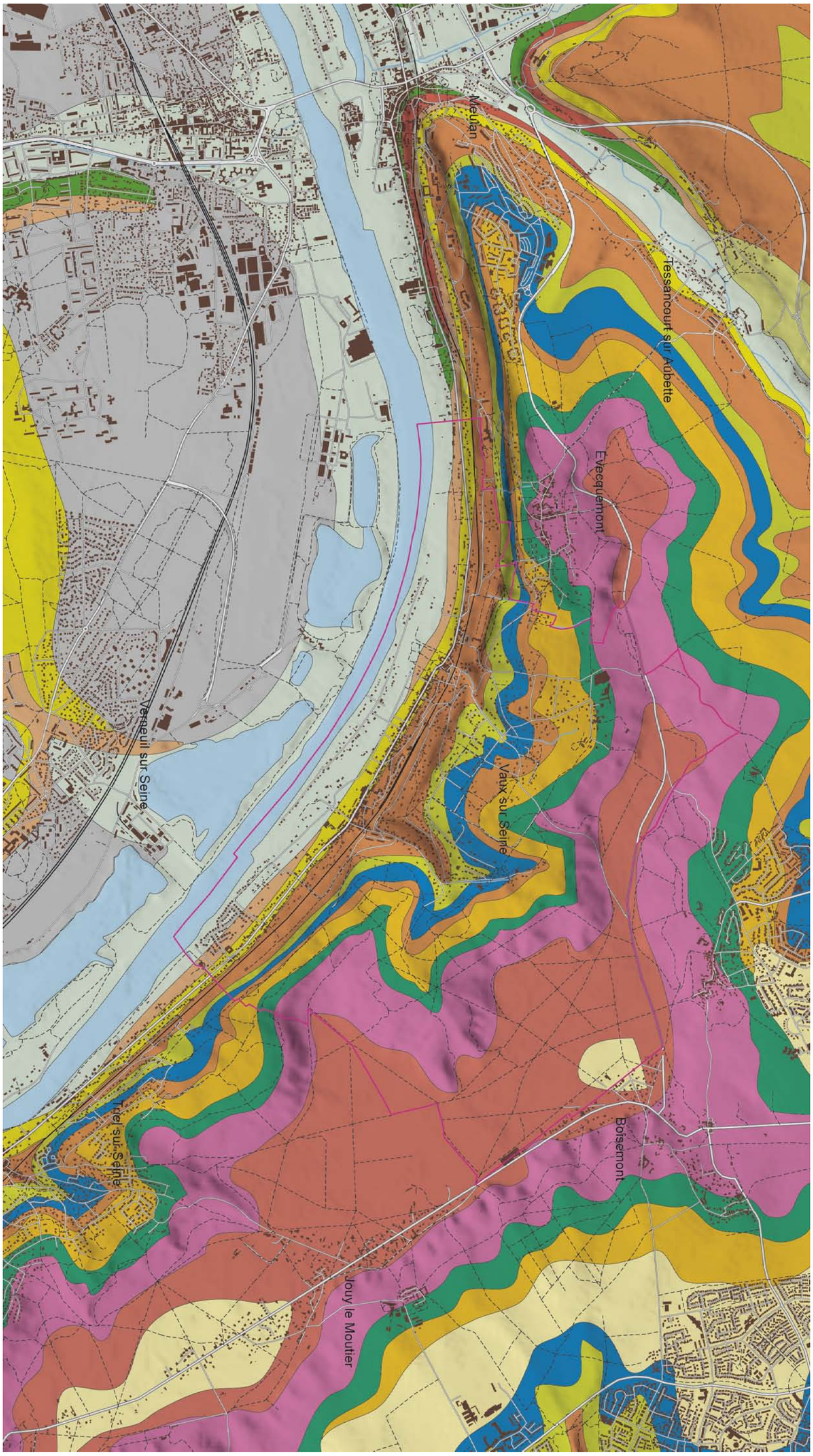
Meulan
Tessancourt sur Aubette
Evecquemont
Vaux sur Seine
Verneuil sur Seine
Mézy sur Seine
Boisemont
Jouy le Moutier

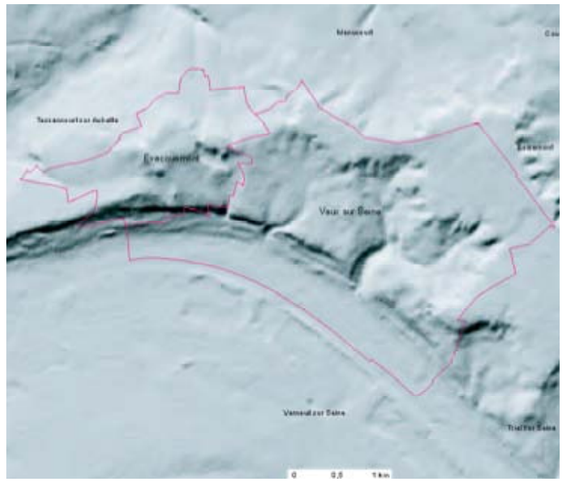

Bâtiments

Altitudes

150 m
100 m
50 m
25 m

Limite de commune

0 0,5 1 km

Sources : Ign BdTopo, BdAlti

Un coteau en bord de Seine

La courbe du fleuve et la butte de l'Hautil

Un relief modelé par la Seine

A l'aube du Quaternaire, il y a deux millions d'années, la Seine divaguait dans une plaine dominant à peine la mer. Elle a façonné peu à peu de vastes méandres dans une vallée à faible pente. Sous l'effet de l'édification du massif alpin, la région parisienne s'est brutalement soulevée, tandis que le fleuve s'enfonçait dans le plateau, érodant les reliefs.

Une butte témoin surplombant le fleuve

Une butte témoin tabulaire, la butte de l'Hautil, subsiste au dessus du fleuve. Elle a été modelée par l'érosion provoquée par le fleuve, et par deux rivières (l'Oise au nord et à l'est, et l'Aubette à l'ouest). Longue d'environ 10 km et large de près d'1 km, cette butte surplombe la Seine. Elle atteint 186 m sur la commune de Vaux, en haut de la forêt domaniale de l'Hautil. Comme l'ensemble des buttes-témoins de la période Oligocène de la région parisienne, elle est orientée nord-ouest, sud-est, parallèlement aux grands axes tectoniques.

Une butte entamée par des reliefs créés par l'eau

La butte de l'Hautil présente un sommet tabulaire. Elle est entamée par des reliefs créés par le chemin de l'eau. De petits vallons perchés sur le flanc sud de la butte rejoignent la *ravine du Temple* qui entame profondément le relief à l'est. A l'ouest deux vallons encadrent l'ancien hameau de Fortvache. Ces thalwegs ont été utilisés par le réseau routier pour rejoindre le sommet de l'Hautil.

Des nappes d'eau "suspendues" sont présentes dans le massif. Elles sont liées aux alternances sableuses (perméable) et argileuses (imperméables) des périodes tertiaires : à la base des sables de Fontainebleau sur les argiles vertes du Sannoisien, à la base des sables de Cuise sur les argiles plastiques du Sparnacien. De nombreux ruisseaux et des sources sont ainsi présents sur le territoire communal. Les sources soulignent généralement le contact sable sur argiles.

Un coteau pentu dans une vallée à versants dissymétriques

Aux périodes glaciaires, la Seine a acquis une pente plus forte. Charriant blocs et cailloux, elle accélère l'érosion. Les parties concaves ont peu à peu été creusées par le courant plus rapide, tandis que les sédiments se sont déposés sur la partie convexe où le courant est ralenti. La Seine qui a aujourd'hui un débit beaucoup plus faible qu'aux périodes glaciaires ne coule plus au pied du versant pentu, mais elle en est séparée par une terrasse récente. La rive droite concave et abrupte sur laquelle est situé Vaux laisse affleurer les roches du substrat qui ont été exploitées, la rive convexe est douce et alluvionnaire. Les versants de la vallée sont dissymétriques. Le climat périglaciaire a modelé les versants de la vallée : le versant exposé au sud ou à l'ouest plus ensoleillé et plus arrosé est soumis au ravinement au moment du dégel printanier, il est donc plus abrupt, tandis que le versant opposé est adouci par l'accumulation d'un limon de solifluxion ou de ruissellement. Sur la rive gauche, convexe, face à Vaux, gravières et ballastières ont exploité les sédiments déposés par le fleuve dans la plaine alluviale (base de loisirs du Val de Seine). Des îles ont été édifiées par l'apport de matériaux plus fins peu à peu fixés par la végétation. Les trois îles présentes sur les plans anciens ont été réunies en une seule : "*l'île de Vaux*".

Un relief découvrant de vastes horizons

Le territoire communal qui passe de 20 m sur l'île de Vaux à 186 m au sommet de l'Hautil offre des vues lointaines sur la courbe de la Seine jusqu'aux coteaux de la rive gauche. Le relief n'est pas régulier, et offre une pente plus forte au dessus de la voie ferrée.La toponymie de la carte IGN au 1/25 000 révèle le lieu-dit "*les belles vues*" sur la cote des feuillets.

Condécourt
Menucourt
Courdimanche
Tessancourt sur Aubette
Évecquemont
Boisemont
Vaux sur Seine
Meulan
Jouy le Moutier
Les Mureaux
Verneuil sur Seine
Tuel sur Seine

La grande dimension du paysage

Coupe de principe transversale

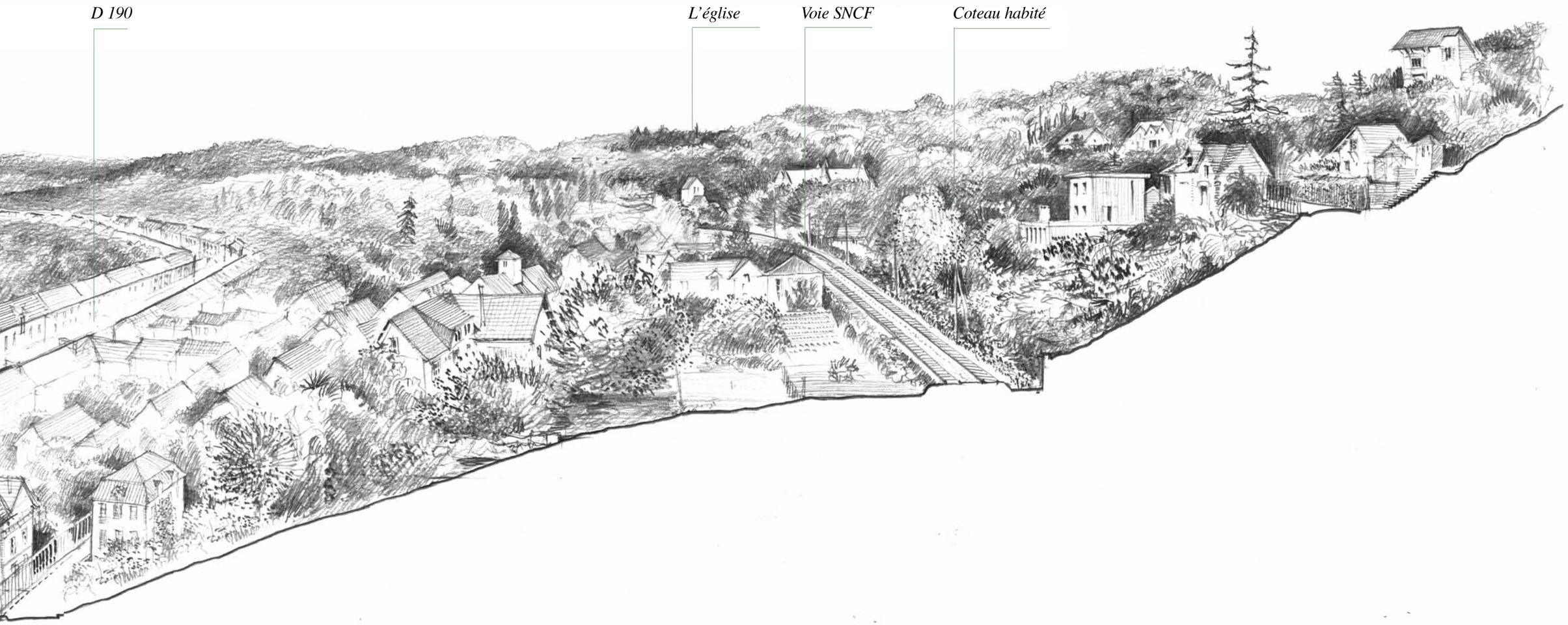
D 190
L'église
Voie SNCF
Coteau habité

La grande dimension du paysage

Des points de vues ponctuels vers la vallée de Seine

La vallée de Seine vers l'est vue depuis le chemin rural des Hauts-Monts

Le chemin de grande randonnée (GR1 et 2) qui longe la côte des feuillerets au-dessus de la voie ferrée offre quelques vues vers la vallée de Seine. Si le relief offre de vastes horizons, le boisement des coteaux ne permet plus que des points de vues ponctuels.

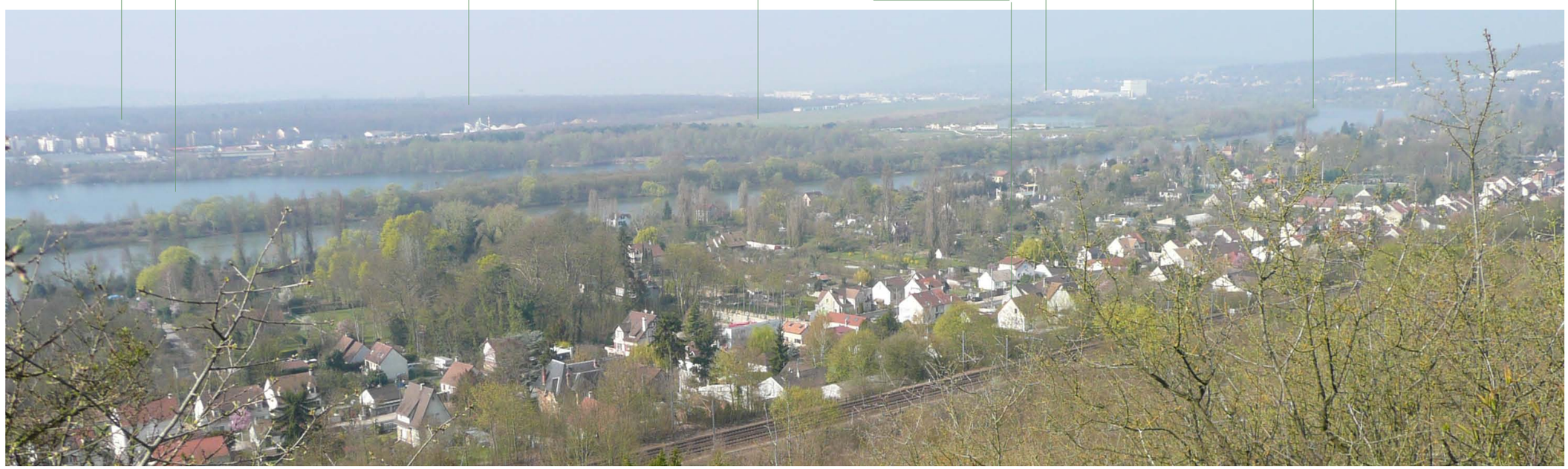

La vallée de Seine vers l'ouest vue depuis le chemin rural des Hauts-Monts

On perçoit le reflet des anciennes sablières de Verneuil au sud, la zone urbaine qui se détache au-devant des boisements (forêt régionale de Verneuil-sur-Seine), la courbure de la Seine en direction de Meulan vers l'ouest, où se repèrent les bâtiments de la zone industrielle le long de la Seine et l'aérodrome des Mureaux.

Un paysage sans agriculteur

Sources : Ign BdTopo, Iaurif Mos 2003

Enjeux :
- préserver les coupures et des ouvertures sur le paysage et les grand horizons
- conserver et entretenir les vergers existant

Sur le cadastre actuel, la richesse des toponymes témoigne des traditions agricoles. L'abondance des lieux-dits consacrés aux prés"le pré des bois, le pré des Beigneux, le Pré Saint-Martin, le haut pré-est, les prés St Nicaise, le haut pré-ouest, le pré de la rive"les clos, rue du pressoir, les enclos, chemin de la cerisaie, les plantes

La disparition ancienne de la culture de la vigne

L' introduction de la vigne le long de la vallée de la Seine, depuis la Méditerranée, remonte au Néolithique. Sa culture se propagera ensuite, grâce aux gaulois et aux romains, puis aux communautés religieuses. Les vignobles prospèrent sur les coteaux ensoleillés au dessus de la route nationale (cf. plan d'intendance du XVIIIe siècle). Au début du XXe siècle, l'apparition du phylloxéra, la concurrence des vins d'importation transportés rapidement par chemin de fer et la qualité inégale des récoltes locales vont mettre un terme à cette culture. Aujourd'hui, seuls subsistent quelques noms évocateurs comme la *rue du pressoir* et quelques ceps retournés à l'état sauvage. Une *vierge aux raisins* est conservée dans l'église. Une grappe de raisin est représentée sur les armoiries de la ville.

Des vergers et prés-vergers enfrichés

Les vergers ont peu à peu remplacé les anciennes terres à vignes tout au long du XXe siècle. Au pied des hauteurs de l'Hautil, les coteaux se couvrirent de vergers d'abricotiers et de pêchers rapidement improductifs, puis de vergers de pruniers, pommiers, poiriers, cerisiers. Les arbres sont formés en majorité en haute tige.

D'anciennes terres de labours enfrichés

Les terres de labours autrefois majoritaires ont aujourd'hui disparu faute d'agriculteurs. Ils ne subsistent plus que quelques champs enfrichés, se reboisant spontanément et progressivement gagnés par l'urbanisation.

Quelques surfaces en herbe

L'abondance de toponymes relatifs aux prés sur les cadastres témoignent du rôle important de cette occupation du sol. Les hommes ont progressivement exploité les forêts alluviales afin de créer des zones de pâtures le long du fleuve. Les statistiques agricoles de la première moitié du XXe siècle distinguaient les *prés naturels* (nom donné "au sol couvert d'herbe susceptible d'être fauchée et convertie en foin"), les *herbages* ("parties en herbes consommée sur place et en vert par des animaux de l'espèce bovine que cette herbe permet d'engraisser), les *pâturages et pacages* ("parties produisant une herbe qui ne peut avantageusement être convertie en foin et doit être consommée sur place. Les pacages sont des parties où l'herbe est rare et courte et ne forme pas un tapis continu et ne peut être utilisée que sur le mouton ou les bêtes bovines de races très rustiques"). Le Mos recense 8,6 ha de surface en herbe à caractère agricole en 2003. Ces surfaces ont diminuées de 0,7 % depuis 1994. Aujourd'hui, les surfaces en herbe sont rares le long du fleuve. Celles qui subsistent sont situées en majorité sur les hauteurs autour de Fortvache. Elles sont principalement utilisées en pâtures à chevaux.

La disparition des exploitations agricoles

A la fin du XIXe siècle, Vaux comptait 88 exploitations agricoles. Après la seconde guerre mondiale, la commune enregistre une concentration agricole croissante et une diminution sensible du nombre d'agriculteurs. Aujourd'hui, il n'y a plus d'agriculteur travaillant sur la commune.

Bois de l'Hautil ("la grande fondée"et "bois de fort vache")

Terres labourables en friche

Pâtures

Pâtures à chevaux et parc du château de Fortvache

Parc du château

Zone de vergers enfrichés

Forêt domaniale de l'Hautil

Coteaux enfrichés sur les anciennes terres à vignes puis à vergers

Zones de fontis effondrements permanents

Des vergers en voie de disparition

Des vergers enfrichés le long des pentes

Une variété d'abricot de Vaux : 'le Royal'
" Vaux était un des plus gros producteurs d'abricots aux environ de 1930. L'expression typique de cette époque était 'Vaux les abricots' (...).

Plusieurs variétés de prunes : prunes de Monsieur, Dauphine, Madeleine, mirabelle de Metz, reines-claudes, quetsches étaient expédiées jusqu'en Grande-Bretagne dans des paniers : les basquettes. On produisait aussi de l'eau-de-vie et du cidre.
Ces fruits étaient acheminés par chemin de fer ou par route jusqu'aux halles de Paris. Les cultivateurs-fruitiers allaient dans la capitale avec des charettes à suspension pour ne pas abîmer les fruits posés délicatement à deux doigts dans des "basquettes". Après la grande guerre, les fruits sont emportés après pesage par des transporteurs."

Source : Association Avril, Bons baisers de Vaux, la vie et les métiers d'autrefois, 14-21 avril 1996

Quelques rares vergers encore présents sur les coteaux (De gauche à droite: arbres fruitiers dans un projet de lotissement lieu-dit la forte terre, vergers enfrichés chemin des petites carrières, à droite un des rares vergers à rester entretenu rue du temple- poiriers)

A la veille de la révolution (plan d'intendance), les vergers sont localisés près de l'habitat (hameaux du Temple et Forvache) et le long du fleuve, en partie haute. Les cartes montrent ensuite l'extension des vergers au cours du XIXe et XXe siècle, dans les pentes en remplacement de la vigne.
Aujourd'hui les vergers ont quasiment disparus du territoire communal. Ils ont été englobés peu à peu dans les parties urbanisées. Ailleurs, dans les pentes trop fortes, des friches boisées les ont progressivement remplacés et referment le paysage. Quand des fruitiers subsistent, les arbres sont envahis de lierre, les descentes de cimes sont nombreuses.

1782

1934-47

Des arbres fruitiers dans les jardins
et sur les rives de Seine

Des arbres fruitiers dans les jardins des bords de Seine
(De gauche à droite : extrait du plan d'intendance et vergers des bords de Seine : noyers chemins des prés, verger de l'ancienne propriété Haussadis boulevard Georges Loiseleur, vergers chemin des clos)

Le plan d'intendance de 1782 montre les vergers qui s'étendent en contrebas de la grande route de Paris à Rouen. Ils sont ceinturés de murs, ou de haies en bordure des communs. La plupart de ces vergers ont disparu, quelques-uns subsistent dans des parcelles privées. Ils ne sont visibles que lorsque la clôture grillagée laisse passer le regard.
Certaines parcelles qui ont conservé quelques arbres fruitiers ont été classées en espaces naturels sensibles et font l'objet de préemption par la commune. Certaines déjà acquises se signalent par du mobilier urbain .

Les vergers
Représentations et vues anciennes

Raymond Thibésart
tableau, salle du conseil, mairie, extrait

Tableau de Raymond Thibésart (Photo M. Boulan)

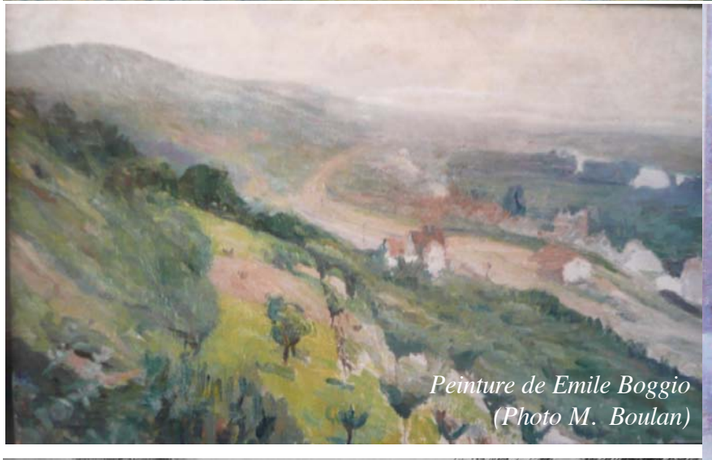

Peinture de Emile Boggio
(Photo M. Boulan)

"Dans le Pré",
(Carte postale M. Boulan)

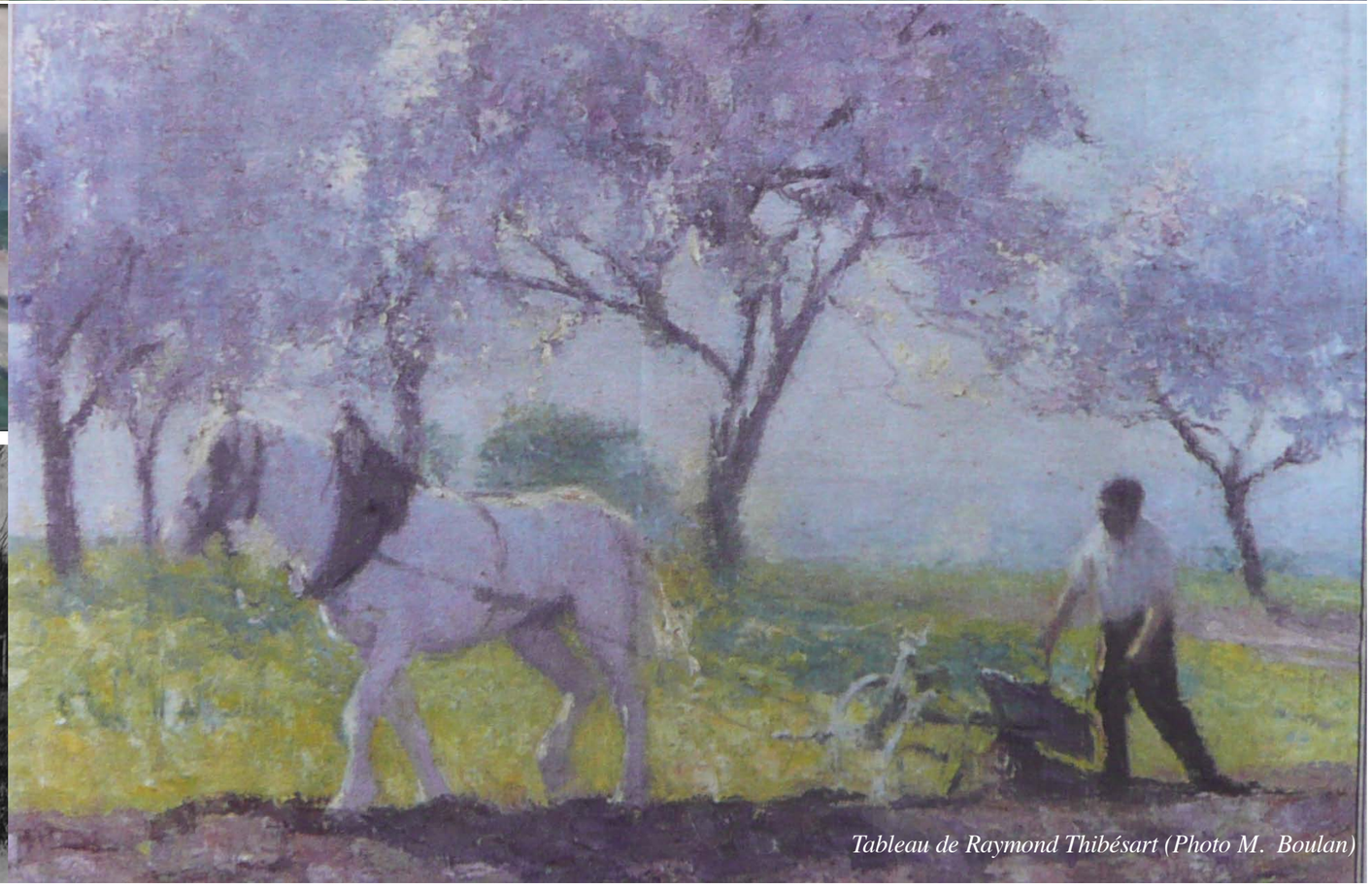

Tableau de Raymond Thibésart (Photo M. Boulan)

"Vaux, vue générale"
Carte postale Coll. part. M. Boulan

"Vaux, plâtrière Saint-Nicaise"
Carte postale Coll. part. M. Boulan

Les vergers à l'arrière de la plâtrière de la Mécanique, 1896 (Photo M. Defossey)

Les vergers en 1896
(Photo M. Defossey)

Les vergers à l'arrière de la plâtrière de la Mécanique, 1896 (Photo M. Defossey)

"Panorama côté est"
Carte postale Coll. part. M. Boulan

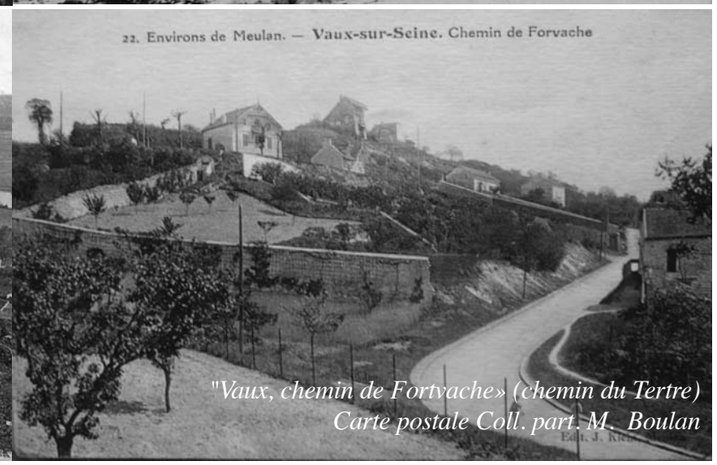

"Vaux, chemin de Fortvache» (chemin du Tertre)
Carte postale Coll. part. M. Boulan

Des vergers sur les pentes

A gauche :
Vue aérienne 1934, mission 1934_NP11_P_10000, Pontoise, cliché 128 et 129

A droite :
Vue aérienne 1955, mission 1955_ F 2213-2413_P_25000, Pontoise-Danmartin-en-Goele, cliché 152 (Photothèque nationale IGN)

Des terres de cultures enfrichées

Des champs en friche paysages encore ouverts vers les horizons

Surfaces des terres labourables en ha (sources statistiques agricoles arch. dép. et MOS à partir 1982) :

1825	1882	1892	1900	1917	1923	1939	1982	1994	2003
317,20	321	334	334	250	250	91	17,3	10,9	12,1

Une fermeture à terme du paysage (rue Armand Raulet)

D'anciens champs sont encore visibles sur les hauteurs de part et d'autre du hameau de Fortvache. Ces terres qui ne sont plus cultivées sont en cours d'enfrichement et se boisent spontanément. A terme des paysages encore ouverts vers les horizons vont se refermer.

1782

(Route du moulin à vent au-dessus de Fortvache)

De rares prés
Une ouverture sur le paysage

Surfaces des prés, prairies et pâtures en ha (sources statistiques agricoles arch. dép. et MOS à partir 1982) :

1825	1882	1872	1892	1900	1917	1923	1939	1982	1994	2003
43,27	31	50	55	56	71	69	43	7,6	9,3	8,6

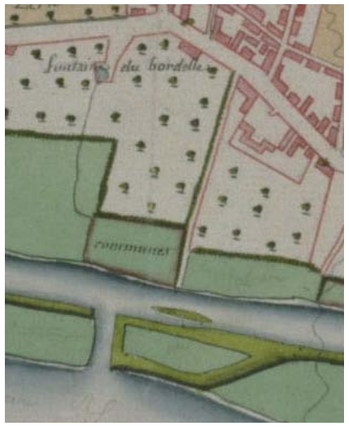

Les communs et les clos des berges de Seine
(de gauche à droite, en bord de Seine : pré-verger rue des hauts prés, espace public le long du pavillon d'Artois, rue des hauts prés, extrait du plan d'intendance, 1782)

Les hommes ont investi peu à peu les bords du fleuve, transformant les berges inondables en pâtures. Même les années sèches, la récolte de foin était assurée grâce à l'humidité générale. Ces prés en bords de fleuve sont visibles sur le plan d'intendance de 1782. La plupart de ces pâturages faisaient partie des communaux en bord de fleuve. Un jugement en avait reconnu la propriété aux habitants de Vaux en 1581 contre le duc d'Alençon, frère du Roi, seigneur apanagiste du comté de Meulan (Armand Raulet, AD, le partage des biens communaux). En 1784, les biens communaux entre Port maron et Thun sont divisés entre 902 lots de taille différente en fonction de l'éloignement du village et de la teneur du terrain. Une partie des anciens communaux a été réutilisée en espace public (ci-dessus). Ailleurs, ponctuellement subsistent quelques prés et prés-vergers.

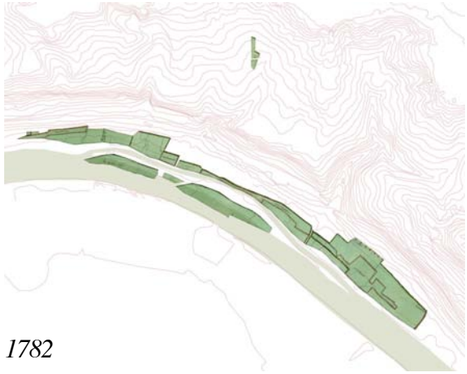

1782

Un paysage ouvert vers les horizons

Un paysage ouvert (*Pâture à chevaux le long du chemin de Val Hébert et de Fortvache*)

Quelques prés subsistent dans les pentes : près du château de Beauregard et du hameau de Fortvache, plus ponctuellement ailleurs. Ces parcelles utilisées en pâtures à chevaux s'ouvrent vers la vallée de Seine.

Des boisements surplombant le fleuve

Un massif boisé couronnant la butte de l'Hautil et les pentes fortes

Source et citations : ONF, Forêt domaniale de l'Hautil, révision d'aménagement forestier 2007-2026, document externe
1- En 2002, une déclaration d'utilité publique impose pour 5 ans l'expropriation par l'Etat des biens exposés aux risques naturels majeurs menaçant la vie humaine sur les trois communes Vaux, Triel et Chanteloup. Des arrêtés communal (Vaux oct 1992) et préfectoraux interdisent l'accès aux parties boisées dangereuses.

En 1992, le Conseil Général des Yvelines a institué une zone de préemption de 394 ha au titre des espaces naturels sensibles sur les bois de Vaux et de l'Hautil (en accord avec la délibération du conseil municipal de Vaux de décembre 1998).

La progression des boisements

Conséquence à la fois de la présence de risques d'effondrement liés aux anciennes carrières et de l'abandon des vergers sur les coteaux ou en bords de Seine, les boisements ont fortement progressé sur le territoire communal à partir de la seconde guerre mondiale. En 2003, ils couvraient la surface de 473,9 ha soit 56 % du territoire communal.

Une forêt domaniale

Le massif boisé de l'Hautil couvre 1250 ha sur les départements du Val d'Oise et des Yvelines. Le massif de l'Hautil, poumon vert des communes de la vallée de Seine et de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise était inscrit sur la liste des forêts périurbaines à acquérir dès les années 1960. Une partie de ce massif a été acquis par l'Etat (*389,59 ha à Vaux, Triel et Chanteloup-les Vignes dont 256,53 ha à Vaux)* et classé en forêt domaniale. "*La SAMC (Société anonyme des matériaux de construction) qui exploitait la carrière de Port-Maron avait acquis non seulement les droits de fortage mais aussi la pleine propriété ou des parts d'indivision sur de nombreuses parcelles dans le massif de l'Hautil. C'est la majeure partie de ce patrimoine que l'Etat a acquis en 1969/70. L'Etat n'a pas poursuivi ses acquisitions en constatant que la majeure partie du massif de l'Hautil ne pouvait être ouvert au public en raison du danger présenté par les carrières de gypse abandonnées, à risque d'effondrement*". A partir de 1981, l'Etat souhaite poursuivre les acquisitions sur les seuls terrains stabilisés susceptibles d'être ouverts au public.

Une ancienne forêt privée

"*Dans le passé le massif de l'Hautil parait avoir appartenu à de grands propriétaires. L'actuel parcellaire du centre du massif, la matérialisation des limites de ces domaines (restes de clôture et fossés), le tracé d'allées de chasse en témoignent. Le massif parait s'être étendu au cours des XIXe et XXe siècles au détriment d'anciennes terres agricoles (vergers notamment au parcellaire extrêmement morcelé ou même demeuré en indivision, en particulier dans les pentes sud dominant la vallée de la Seine.*
L'exploitation de carrière de meulières et de grès sur le plateau s'est poursuivie jusque dans l'entre-deux guerre. L'exploitation des carrières souterraines de gypse, probablement ancienne, s'est développée au XIXe et XXe siècles pour s'achever vers 1980. L'exploitation forestière semble avoir été subordonnée à celle du sous-sol et conduite avec des coupes de taillis (de châtaignier pour l'essentiel) à courte révolution."

Les risques liés aux carrières [1]

" *Le dossier d'abandon de la carrière de Port Maron par la SAMC en 1980 fait apparaître :1- Les zones foudroyées dans le cadre de foudroyages dirigées, conduites dans les années 1960 à 1975, 2- les zones d'effondrement généralisées (1960), 3- les zones d'anciennes carrières, conduites généralement par piliers abandonnées et désormais inaccessibles, susceptibles de s'effondrer. Toutes les anciennes carrières ne sont pas répertoriées sur ce plan, notamment Vaux Renard où l'on observe d'anciens fontis.*
L'exploitation du gypse sous la forêt domaniale de l'Hautil fut d'abord menée par la méthode dite des chambres et piliers. Ils forment aujourd'hui un immense damier qui s'étend sur plusieurs km. Sur certains d'entre eux sont inscrits des dates antérieures à 1830. La méthode des piliers s'est maintenue à l'Hautil jusqu'au début des années 1960.
Le gypse était un matériau peu résistant ; il se produit avec le temps et l'humidité, une lente dégradation des piliers, des toits et des murs.
Avec des toits peu résistants et des piliers au contraire assez massifs cette dégradation conduit à l'éboulement des carrefours de galeries. Les cratères formés ou "fon-

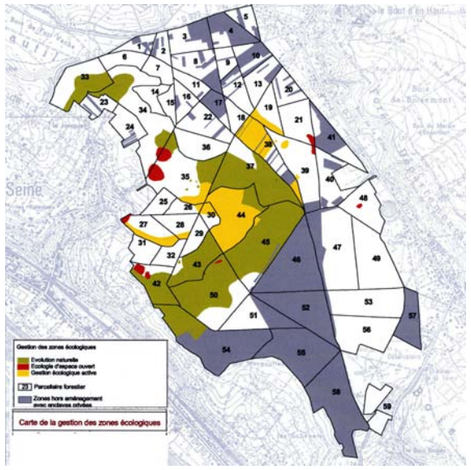

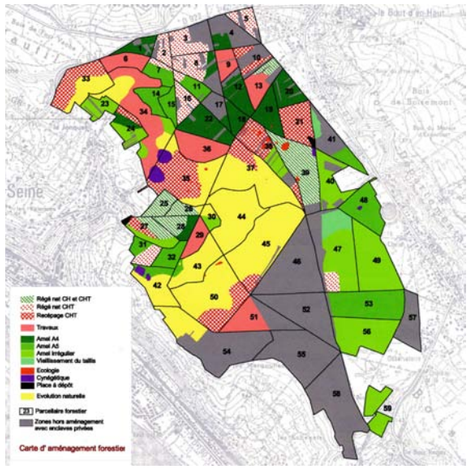

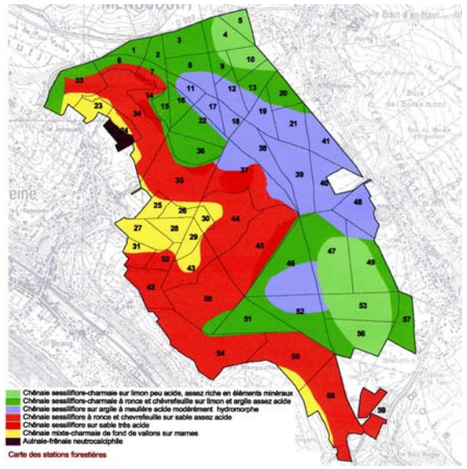

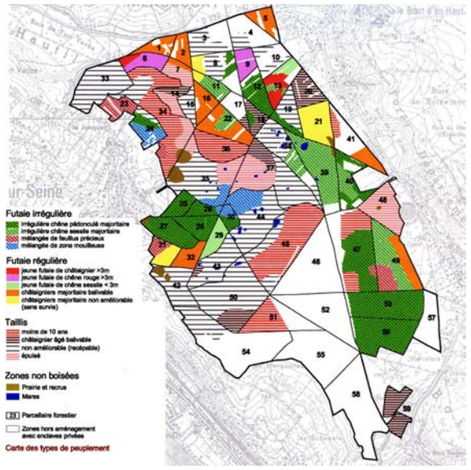

tis" sont de dimension variable, s'élargissant jusqu'à 25 m de diamètre ou plus. Sa formation est brutale et imprévisible. Ses pentes sont fortes et instables. Les fontis en partie basse se remplissent d'eau ; ce sont les "mares de Vaux".

A partir de 1960, la méthode du foudroyage dirigé a été mise au point par la SAMC exploitant de la carrière. Elle consiste en un traçage de galeries régulières en première phase d'exploitation. En deuxième phase, une série de pilier est retaillée avec prélèvement de gypse. Les piliers résiduels sont alors torpillés simultanément provoquant l'effondrement du toit de la carrière qui se répercute jusqu'à la surface, les déformations étant amorties par la couche de sable de Fontainebleau. Après foudroyage, si la couverture de sable est suffisante, la surface s'affaisse de 3 à 4 m et la végétation est conservée, malgré quelques perturbations (fissures). La zone est alors sécurisée et peut être ouverte au public. Toutefois les bouleversements de surface occasionnées par des foudroyage plus ou moins bien réussis, soit lors de la phase de mis au point du foudroyage avec la formation sur le plateau de meulière de dépressions circulaires imperméables à plan d'eau souvent permanent, soit lorsque la couverture de sable était trop faible (bas de pente, profil chaotique)."
Aujourd'hui note l'ONF "*Lorsque le foudroyage est réussi, il subsiste en limite des zones foudroyées des fissures qui ne sont pas gênantes pour l'exploitation forestière mais peuvent s'avérer dangereuses pour les promeneurs (dissimulées par des feuilles, mais avec plus de 1 m de profondeur sur 10 à 15 cm de large). Localement sur le plateau, par perturbation des écoulements superficiels, sont apparus des zones temporairement engorgées et colonisées par les trembles, voire des mares quasi-permanentes. Les foudroyages en bas de pente ont donné des résultats médiocres, avec un terrain bouleversé, interdisant l'ouverture et même l'exploitation forestière. La technique de foudroyage n'a pu être employée sur toute la surface exploitée. Les zones exploitées non foudroyées désormais inaccessibles, sont considérées comme extrêmement dangereuse. Un cas particulier est constitué par les zones d'effondrements généralisés qui se sont produits spontanément. Aujourd'hui, des effondrements de carrière ou de pilier aussi soudain que brutaux, constituent un danger certain pour la sécurité des personnes. Le risque d'effondrement est la principale contrainte de cette forêt*".

L'accueil du public

L'ONF précise que la situation sur un site à risque constitue une contrainte majeure. "*L'accueil du public sera réservé aux zones blanches du plan de prévention des risques PPR (parcelles 23 à 32) . Dans les zones bleues, il peut être limité aux chemins principaux, c'est-à dire la sommière de plateau, "le chemin des meuniers"... Dans les zones rouges l'accès du public est interdit. La gestion forestière portera sur les zones accessibles par les tracteurs de débardage. Le surplus sera laissé en évolution naturelle. Un suivi géophysique des risques est demandé". "Il est impossible de clore les zones rouges qui correspondent à une grosse partie (212 ha) de la forêt. Aussi l'interdiction de ces zones sera matérialisée par des panneaux aux entrées des chemins.*"

Dispositions en faveur des paysages

"*Lors des coupes de régénération :*

- dans des zones de sensibilité paysagère forte, en vision lointaine et panoramique, la hauteur des peuplements sera conservée selon une ligne d'horizon sans échancrures. Les coupes traiteront la ligne d'horizon selon une ligne dont la hauteur variera l'ensemble.
- dans des sites de sensibilité paysagère forte, en vision de proximité, les perspectives ouvertes seront bordées et interrompues par des milieux fermés. Les surfaces ainsi traitées seront en ligne courbe ou sinueuses.
On se reportera à la directive paysage Ile de France de 1992."

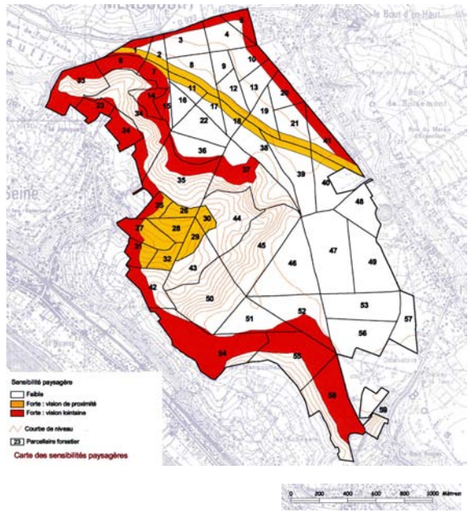

Cartes extraites de : ONF, Forêt domaniale de l'Hautil, révision d'aménagement forestier 2007-2026, document externe

Des boisements surplombant le fleuve

D'anciens vergers enfrichés et la forêt domaniale de l'Hautil

Surfaces des bois en ha (sources statistiques agricoles arch. dép. et MOS à partir 1982) :

1825	1882	1892	1917	1923	1939	1982	1994	2003
187,13	255	255	260*	260*	300	480	475,5	473,9

** et 107 ha en 1917 de landes et terres incultes, 107 ha en 1923*

Source cartes : plan d'intendance, Plan directeur 1/10 000 1877-révisé en 1897, 1934-révisé en 1947, Mos 2003

Le cadre boisé de la vallée de Seine

Un massif boisé surplombe la commune. Les bois couronnant l'Hautil et les friches boisées des coteaux ont un impact fort dans le paysage de la vallée de la Seine. Ils contribuent au caractère boisé et au cadre verdoyant du fleuve. Ces boisements correspondent à la fois à la fois à la forêt domaniale couronnant l'Hautil et à l'enfrichement des pentes fortes, là ou les anciennes terres à vignes transformées en vergers ont été abandonnées. Les boisements dits du massif de l'Hautil recouvrent pour une grande part les zones de carrières de gypse.

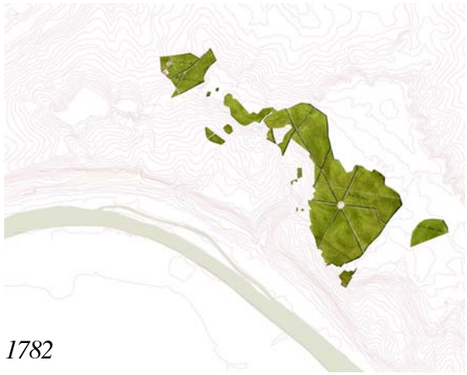
1782

1878-98

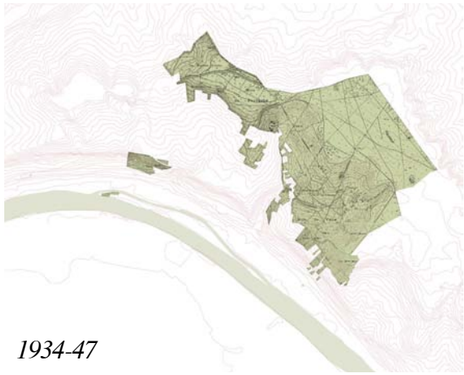
1934-47

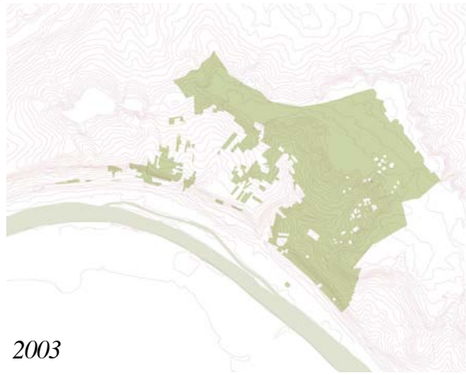
2003

La forêt domaniale source de biodiversité (ci-dessus mare le long du chemin des meuniers)

"Les sites écologiques sont "d'une part les zones non exploitables en raison du terrain accidenté par les fontis et d'autre part les milieux humides et mares. Les premiers sont classés en évolution naturelle et les seconds en gestion active." De plus, lors des coupes "il sera conservé des arbres creux, troués ou morts en faveurs des pics, autres oiseaux, chauves-souris et plus généralement de la petite faune et de la flore. Les houppiers seront dans la mesure du possible conservés au sol, gisants (hors mares). On ne cherchera pas systématiquement à compléter les regénérations naturelles. Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés. Le lierre ne doit pas être éliminé".

Le châtaigner majoritaire dans la forêt domaniale

La forêt domaniale a hérité d'un traitement en taillis ou taillis sous futaie avec une faible réserve de chênes. Le relevé des essences forestières réalisé par l'ONF indique que le châtaigner est prépondérant (58% des surfaces).Trois groupes d'essences représentent 10% de la surface chacune : le chêne sessile, le chêne pédonculé, frêne et aulne. Suivent ensuite : le tremble (5%), le merisier (2%), le bouleau (2%), le chêne rouge (1%). Puis sur 2% de la surface : charme, érable champêtre et sycomore, pin sylvestre, robinier, alisier.